

PLAN ANNUEL 2023

COOPÉRER SANS FRONTIÈRES



MISE EN
ŒUVRE
DU PROGRAMME
DE TRAVAIL
COMMUN
2021-2024



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Frans Weekers
Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page et rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Direction Stratégique du Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : Février 2023

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

INDEX

Avant-propos	4
Priorités de la présidence néerlandaise	6
1. UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE	10
1.1. La mobilité, épine dorsale du marché intérieur Benelux	10
1.2. Marché Benelux du détail	14
1.3. Promouvoir l'économie durable et œuvrer en faveur d'un cadre européen circulaire	16
1.4. Marché du travail et enseignement	17
2. UN BENELUX SÛR ET JUSTE	18
2.1. Concertation senningen	19
2.1.1. Lutte contre la criminalité organisée (approche intégrale)	19
2.1.2. Coopération policière	20
2.1.3. La gestion de crises	23
2.1.4. Asile et migration	24
2.1.5. Justice	25
2.2. La prévention des fraudes	26
2.2.1. La coopération fiscale et la lutte contre les fraudes	26
2.2.2. La coopération administrative et la lutte contre la fraude sociale dans son sens le plus large et autre abus	27
2.3. Autres aspects de sécurité	28
2.3.1. Coopération en matière de sécurité alimentaire	28
2.3.2. Autres sujets thématiques	29
3. UN BENELUX NUMÉRIQUE	31
3.1. La numérisation dans le domaine des transports et de l'économie	31
3.2. La numérisation et la société	34
4. UN BENELUX RÉSILIENT ET TOURNÉ VERS L'AVENIR	35
4.1. La coopération régionale en matière d'énergie, maillon indispensable à la solidarité et à la sécurité d'approvisionnement en temps de crise	35
4.2. Climat et durabilité	40
4.3. Une Union benelux où il fait bon vivre	43
5. UN BENELUX OUVERT	45
5.1. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW)	45
5.2. La Grande Région	48
5.3. La France	48
5.4. Le Conseil Nordique et les États Baltes	49
5.5. Benelux: Centre d'expertise en matière de coopération transfrontalière	49
5.6. Des consultations fluviales au sein du Benelux	50
MISSION ET VISION	51

AVANT-PROPOS

Dans cette période d'incertitude et de crise, liée à de multiples facteurs dont la situation post-Covid, l'insécurité énergétique, la hausse de l'inflation et le retour de la guerre en Europe, les pays du Benelux rappellent leur attachement à une coopération Benelux approfondie et à une intégration européenne plus poussée. Les valeurs européennes fondamentales que sont la démocratie, la dignité humaine et les libertés ont été mises en évidence. L'Union européenne doit défendre ses valeurs tant chez elle que dans ce monde en mutation. Le Benelux défend fermement ces valeurs et les principes de solidarité et d'unité.

Le Benelux continue d'être un pionnier dans le renforcement de la résilience de son marché intérieur, la promotion du développement durable et le renforcement de la sécurité. Dans l'intérêt commun de nos citoyens et de nos économies, l'Union Benelux restera un pilier fort du projet européen.

Les trois pays réaffirment leur volonté de faire du Benelux un banc d'essai pour la coopération européenne et un modèle d'intégration régionale afin de rester une source d'inspiration pour d'autres régions en Europe et au-delà. À cette fin, des mesures importantes sont prises pour moderniser l'organisation Benelux de l'intérieur.

Dans le cadre de l'Union Benelux, les trois pays entendent stimuler les initiatives en faveur d'une société durable et verte, approfondir leur coopération et leur expertise dans le marché intérieur, renforcer la sécurité sous ses différents aspects et se prémunir contre d'autres crises éventuelles.

Il importe en effet de développer le potentiel commun dans des domaines clés tels que l'énergie, la mobilité et les transports, la gestion des crises, la coopération policière et judiciaire, l'économie circulaire et la durabilité.

Pour la mobilité durable, un effort particulier sera notamment consacré au renforcement de la mobilité douce en stimulant l'utilisation du vélo comme moyen de transport alternatif au déploiement d'infrastructures pour carburants. Pour le transport transfrontalier, un soutien sera accordé à l'initiative «Living Laboratory for MaaS», l'objectif étant de faciliter l'accès aux transports transfrontaliers publics et à faibles émissions.

La transition Benelux vers une région économique plus durable, fondée sur les principes de l'économie circulaire qui s'intègrent au plan d'action européen en la matière, restera centrale.

Dans le secteur de la sécurité, la coopération sera renforcée par l'entrée en vigueur du nouveau traité de police Benelux. Celui-ci offrira de nouvelles possibilités d'actions transfrontalières et constituera un instrument important dans la lutte contre la criminalité organisée et les trafics des drogues. Pour la gestion de crises, l'accent sera mis sur l'importance de développer des accords et des procédures en vue de faciliter l'entraide transfrontalière.

Le renforcement de la coopération transfrontalière dans la lutte contre la fraude sociale sera concrétisé par la signature d'un traité Benelux multilatéral donnant une base juridique aux activités des pays en matière d'inspections et de contrôles communs.

Dans le domaine numérique, de l'intelligence artificielle et de la technologie d'avenir, les évolutions sont de plus en plus rapides et les échanges numériques de données toujours plus nombreux, également liés aux transports. Ainsi, un nouveau projet relatif au jumeau numérique sera initié sur l'infrastructure routière du Benelux et la mise en œuvre du projet pilote de lettre de voiture électronique se poursuivra en collaboration avec l'Union européenne.

Le rôle de pionnier du Benelux au sein de l'Union européenne en faveur de la transition vers une énergie durable et pour assurer la sécurité énergétique des pays continuera à être mis en exergue en exploitant au maximum le potentiel de l'énergie éolienne et de la production d'hydrogène vert dans la région de la mer du Nord. Il en ira de même pour les initiatives prises au sein de la coopération énergétique pentalatérale.

L'Union Benelux poursuivra son travail sur les défis du changement climatique et de la protection de l'environnement.

En outre, des solutions innovantes et durables seront recherchées pour améliorer la coopération médicale transfrontalière.

Enfin, la promotion des synergies avec les régions voisines sera soutenue étant entendu que les frontières doivent rester des centres d'échanges mutuels équilibrés plutôt que des obstacles à franchir pour les citoyens et les entreprises.

Le Collège des Secrétaires généraux

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTCE NÉERLANDAISE

Le 1er janvier 2023, les Pays-Bas ont succédé au Luxembourg à la présidence tournante annuelle de l'Union Benelux. Le Benelux dispose d'un marché fortement intégré et les économies des trois pays sont étroitement imbriquées. Par ces caractéristiques, le Benelux fait également office de laboratoire pour l'Europe. L'importance d'une intégration régionale plus poussée du Benelux est reconnue dans l'article 350 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. En tant que tel, le Benelux a été un précurseur de l'UE et les trois pays du Benelux figurent également parmi les pères fondateurs de l'Union européenne (UE). L'interconnexion entre les trois pays est particulièrement, mais pas exclusivement, bien visible aux frontières intérieures du Benelux, là où les habitants, les entreprises et les organisations coopèrent presque naturellement les uns avec les autres dans tous les domaines possibles. Les mesures innovantes prises par le Benelux en tant que laboratoire contribuent à leur manière à renforcer structurellement l'UE (via, par exemple, le renforcement du marché intérieur) et à atténuer les dépendances stratégiques risquées (via la pérennisation et, en particulier, la transition énergétique durable).

Pendant la présidence néerlandaise du Benelux, les Pays-Bas se concentreront autant que possible sur les résultats du Benelux dans le contexte des développements (géo)politiques actuels. Cela signifie que la présidence se focalisera en premier lieu sur le marché intérieur, et ensuite sur l'écologisation, en particulier la transition énergétique durable. La crise Covid-19 a souligné une fois de plus l'importance vitale de garantir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein du marché intérieur. Une coopération transfrontalière bien rodée est une condition essentielle à cet égard et constitue dès lors la troisième priorité de la présidence néerlandaise. Enfin, la sécurité sera la quatrième et dernière priorité de la présidence néerlandaise en 2023.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Les Pays-Bas soulignent que la coopération Benelux relative au marché intérieur est un pilier important de la coopération Benelux. En outre, ils souhaitent travailler à une meilleure coordination et à une coopération plus étroite au niveau du marché intérieur européen au sein du Benelux. Les pays Benelux entament un échange régulier sur les évolutions actuelles du marché intérieur. Ils échangent leurs points de vue sur les processus législatifs européens en cours et explorent une coopération plus étroite. Ils travaillent également sur des impulsions pour l'agenda du marché intérieur européen, plus précisément sur une future stratégie européenne en la matière. Ces impulsions serviront également à alimenter le programme de travail de la Commission européenne qui entrera en fonction en 2024.

Par ailleurs, les Pays-Bas sont favorables à l'idée d'examiner de près le fonctionnement du marché intérieur également du point de vue de l'utilisateur, c'est-à-dire du citoyen ou de l'entrepreneur, et au niveau de l'entreprise (avec des micro-données). Les faits et les besoins issus de la pratique constituent une source importante pour l'élaboration des politiques du marché intérieur. Par le biais du Benelux, les Pays-Bas souhaitent utiliser l'analyse des évolutions du marché intérieur pour déterminer les prochaines étapes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE

La coopération régionale en matière d'énergie revêt une grande importance à l'heure actuelle. Celle-ci peut renforcer la sécurité énergétique et contribuer à une transition énergétique plus efficace et plus rapide. À certains moments, le Benelux peut également jouer un rôle dans les discussions européennes sur les prix de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement, l'intégration des marchés, la réforme du marché de l'électricité, le développement des réseaux offshore et les projets d'éoliennes en mer. Le meilleur moyen d'y parvenir est la coopération pentalatérale (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Allemagne, Autriche et Suisse) et la North Seas Energy Cooperation (NSEC) dont le Benelux assure le secrétariat et que les Pays-Bas présideront également l'année prochaine.

Concernant la sécurité de l'approvisionnement énergétique, il convient d'utiliser et, si possible, de renforcer les plateformes (Benelux) de concertation existantes telles que la plateforme Gaz et la concertation pentalatérale. Pour faire face aux prix élevés de l'énergie, les Pays-Bas misent sur la surveillance de l'approvisionnement en énergie et la poursuite de l'intégration des marchés de l'énergie. À long terme, les efforts doivent se concentrer sur la transition vers un système énergétique essentiellement renouvelable, pour lequel les Pays-Bas entendent, entre autres, déployer les énergies renouvelables en mer du Nord, l'hydrogène, et promouvoir la flexibilité.

Il en va de même pour les efforts du Benelux en matière d'économie circulaire. Les Pays-Bas comptent sur une économie Benelux entièrement circulaire en 2050 et préconisent des objectifs ambitieux et rigoureux au niveau de l'UE. Le Benelux est une plateforme de partage des connaissances permettant de suivre et de façonner davantage la circularité. La complémentarité et la valeur ajoutée y sont recherchées par rapport aux initiatives prises à l'échelle européenne.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Dans le domaine des questions transfrontalières en particulier, il existe encore des opportunités lorsqu'il s'agit d'exploiter efficacement les instruments juridiques Benelux. Outre l'application spécifique des instruments juridiques Benelux en matière de barrières frontalières, il est également important de rester attentif à la polyvalence des possibilités que les instruments juridiques Benelux offrent déjà dans d'autres domaines politiques. La présidence néerlandaise se concentrera donc en 2023 sur la promotion des instruments juridiques Benelux et la sensibilisation à ces derniers au sens large. Il est primordial que les possibilités offertes par les instruments juridiques Benelux soient prises en compte de manière adéquate dans la recherche de pistes de solution.

SÉCURITÉ

Les pays du Benelux sont confrontés à une augmentation de la criminalité organisée déstabilisante. En 2023, les Pays-Bas s'attaqueront à ce problème de manière globale dans le cadre de la présidence du Benelux. Le traité de police Benelux intensifiera encore la coopération policière transfrontalière en termes de prévention, d'enquête et de détection d'infractions pénales, ainsi que de maintien de l'ordre et de la sécurité publics. Associé aux différents instruments juridiques et politiques nationaux visant à lutter contre la criminalité organisée, le traité constitue une base commune pour cette approche intégrale.

Les Pays-Bas tablent également sur la signature du Traité Benelux pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale et en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des conditions de travail décentes (« fraude sociale »).



1.

UN BENELUX COMPÉTITIF ET DURABLE

Les origines de la coopération au sein du Benelux et de l'Europe reposent sur plusieurs piliers importants, dont la coopération dans le domaine du marché intérieur. Il s'agit là d'un aspect à ne pas sous-estimer dans les circonstances actuelles. Dès lors, le Benelux continuera à investir dans l'approfondissement du marché intérieur en exploitant ses connaissances et son expertise en matière de coopération économique régionale, tout en mettant l'accent sur la durabilité et la numérisation.

1.1. LA MOBILITÉ, ÉPINE DORSALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

Compte tenu de la part extrêmement importante des pays du Benelux dans les flux de marchandises et de mouvements transfrontaliers européens, une coopération intensive dans ces secteurs est une nécessité. Qui plus est, le Benelux, en tant que porte d'entrée de l'Europe et région à très forte densité démographique, se retrouve face à un énorme défi en termes de durabilité. La mission de l'Union Benelux l'amène à jouer un rôle prépondérant en Europe dans un certain nombre de domaines. L'approfondissement du marché intérieur, du transfert modal et de la mobilité durable sont au cœur des préoccupations, le vélo, le train et la décarbonisation occupant une place de choix, tant pour le transport de personnes que de marchandises. Parallèlement, le Benelux peut également se targuer de disposer d'une solide infrastructure numérique qui, le cas échéant, permettra d'optimiser les réseaux de circulation existants et de relier les différents modes de transport pour les citoyens et les entreprises. La création d'un jumeau numérique de l'infrastructure du Benelux et la mise en œuvre de l'étude sur la MaaS (*Mobility as a service*) en seront les premières applications (cf. un Benelux numérique).



MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA STIMULATION DU VÉLO



L'essor des vélos électriques et des vélos cargos incite de plus en plus à se déplacer (sur des distances plus longues) à vélo ou à utiliser le vélo comme moyen de transport pour des services ou à des fins commerciales. L'utilisation croissante du vélo nécessite des infrastructures suffisantes et sûres, reliées aux autres modes de transport. Dans la Déclaration européenne du 3 juin 2022 (*European Cycling Declaration*), les pays Benelux et les pays européens animés du même esprit (dont le Danemark, l'Autriche et l'Irlande) ont proposé que 2024 soit proclamée « année européenne du vélo ».

Objectifs :

- Mettre en œuvre les priorités de la feuille de route pour la stimulation du vélo, telles que l'aspiration à une infrastructure cycliste sûre et le partage des opportunités que les vélos cargos peuvent offrir pour la logistique ;
- Plaider conjointement au sein de l'Union européenne pour que le vélo occupe une place importante dans l'agenda européen de la mobilité et que 2024 soit l'année européenne du Vélo ;
- Organiser une conférence Benelux sur le vélo afin de stimuler l'utilisation du vélo comme moyen de transport.

1.1. LA MOBILITÉ, ÉPINE DORSALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

NOUVEAU PROJET

RÈGLES D'HOMOLOGATION POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES LÉGERS (VEL)

Les véhicules électriques légers (VEL) sont des véhicules utilisés pour parcourir des distances relativement courtes. La classification exacte des véhicules comme VEL varie selon les pays.

Or, l'homologation de ces véhicules est actuellement réglementée au niveau national et pas encore au niveau européen comme c'est le cas pour les autres véhicules motorisés ce qui rend par exemple moins intéressant le développement de ce type de véhicules. Ou bien, certains achètent des véhicules dans un pays de l'UE mais ne peuvent pas l'utiliser pour circuler dans un autre. Sur la base d'une analyse comparative, il sera déterminé si une initiative Benelux est nécessaire pour parvenir à un cadre réglementaire européen pour ces véhicules. Si le Benelux s'accorde sur une position commune, celle-ci pourrait être formalisée sous la forme d'une recommandation ou d'une décision Benelux.

PROJETS EN COURS

INFRASTRUCTURES POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS

Les pays du Benelux continuent de se coordonner quant au déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et de faciliter la circulation transfrontalière de véhicules lourds et de navires à basse émission. Ils souhaitent élaborer une cartographie de la mobilité zéro émission au sein du Benelux (véhicules, poids lourds, bornes de recharge, etc.). Une table ronde sur le transport routier lourd zéro émission sera organisée pour voir si une approche Benelux régionale peut favoriser cette transition, en s'appuyant sur l'expertise du Secrétariat général et des experts nationaux.

TRANSPORT TRANSFRONTALIER AVEC DES COMBINAISONS DE VÉHICULES PLUS LONGS ET PLUS LOURDS (VLL)

Le projet pilote lancé conformément à la Décision Benelux (M(2015)15) relative à des essais effectués avec des ensembles de camions plus longs et plus lourds qui impliquent le franchissement d'une frontière intra-Benelux n'a pas mis au jour de problématiques particulières.

Ce projet pilote débouche sur deux nouvelles propositions liées, d'une part, à la reconnaissance mutuelle de la formation des conducteurs, nécessaire pour pallier la pénurie criante au sein de cette profession, et d'autre part, à l'intérêt des pays nordiques pour un projet pilote avec un corridor entre le Benelux et leur région.

HYPERLOOP, UN POTENTIEL POUR LE TRANSPORT BENELUX

Dans un contexte où le transport routier de marchandises atteint ses limites et où les liaisons ferroviaires traditionnelles n'apportent qu'une aide limitée, les pays du Benelux aspirent activement à des innovations à grande échelle en matière de transport de marchandises.

Le Benelux esquissera opportunités et défis dans un rapport concis qui sera établi en étroite collaboration avec les parties prenantes, en se concentrant sur le transport de marchandises par hyperloop. Une liaison potentielle importante est celle qui relierait les ports d'Anvers et de Rotterdam.

NAVIGATION

Les résultats des efforts déployés par les Pays-Bas et la Belgique pour parvenir à des solutions juridiques et pratiques permettant d'assurer des liaisons internationales avec des navires estuariers entre les ports maritimes belges et l'Escaut occidental seront repris dans une décision Benelux juridique contraignante.

La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont à nouveau démontré que les gens de mer constituent une catégorie de travailleurs particulièrement vulnérable. Garantir des conditions de vie et de travail décentes à bord de leurs navires restera une préoccupation commune des pays du Benelux. C'est pourquoi ceux-ci examineront les pistes envisageables en vue d'accorder de manière uniforme une protection équivalente, notamment en matière salariale, aux gens de mer occupés à bord de navires battant le pavillon d'un État hors Benelux naviguant dans leurs mers intérieures et/ou accostant un de leurs ports, et ce dans le respect de leurs engagements européens et internationaux.

ESPACE ET POLITIQUE SCIENTIFIQUE

En complément à la coopération déjà existante au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA), les pays du Benelux poursuivent le renforcement de la coopération entre les clusters spatiaux dans les domaines de l'observation de la Terre, des télécommunications/de l'internet des objets et de l'encadrement des start-ups. Les partenaires misent également sur l'exploration des opportunités de coopération transfrontalière autour du télescope Einstein, un projet qui revêt non seulement une importance considérable sur le plan scientifique, mais également à l'échelle économique régionale.



1.2. MARCHÉ BENELUX DU DÉTAIL

Les bouleversements géopolitiques, la crise Covid-19 et la guerre en Ukraine ont entraîné des perturbations sur le marché intérieur, révélé des dépendances indésirables dans les chaînes de valeur et souligné la nécessité d'accélérer les transitions numérique et verte. La résilience économique du Benelux et de l'UE est sous pression et doit être renforcée. La coopération Benelux s'efforcera donc de créer et de maintenir un marché Benelux le plus efficace possible grâce aux instruments destinés au marché intérieur.

NOUVEAUX PROJETS

MARCHÉ INTÉRIEUR – COORDINATION ET COOPÉRATION PLUS ÉTROITES

Les pays du Benelux lancent un échange régulier sur les évolutions actuelles du marché intérieur au sein du Benelux et de l'UE. Ils échangent leurs points de vue sur les processus législatifs en cours au sein de l'UE et explorent les pistes de coopération plus étroite. Ils cherchent aussi à donner des impulsions à l'agenda du marché unique européen, plus précisément à une future stratégie du marché unique européen. Ces impulsions servent également à alimenter le programme de travail de la Commission européenne qui est prévu en 2024.

UNE PERSPECTIVE LARGE ET FONDÉE SUR DES DONNÉES CONCERNANT LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Les faits et les besoins issus de la pratique constituent une source importante pour l'élaboration des politiques du marché intérieur. Le marché intérieur peut être examiné sous différents angles, notamment macroéconomique et théorique, mais aussi du point de vue de l'utilisateur, c'est-à-dire du citoyen ou de l'entrepreneur, et au niveau de l'entreprise (avec des micro-données). Les analyses qualitatives et quantitatives doivent aller de pair à cet égard. Une bonne analyse de l'évolution du marché intérieur et une bonne compréhension de la pratique sont cruciales pour déterminer les prochaines étapes. Le Benelux veut donner une impulsion à cette analyse pour avoir une image encore plus nette des évolutions du marché intérieur au sein du Benelux et de l'UE. À cette fin, le Benelux organise un atelier avec des représentants des pays du Benelux, des scientifiques, des bureaux statistiques et des parties prenantes. L'objectif est d'échanger des points de vue différents, de réfléchir aux recherches actuelles et éventuellement de formuler des recommandations pour une perspective plus fine du marché intérieur en tant que source d'élaboration des politiques futures.

PROJETS EN COURS

LE MARCHÉ DU DÉTAIL EN ÉVOLUTION

La mise à jour annoncée du rapport Benelux Retail 2025 se concentrera sur le pouvoir d'achat, la durabilité du commerce de détail et la transformation numérique ; elle sera finalisée au cours du premier semestre 2023.

En outre, le site web Benelux Retail, lancé en 2021, sera actualisé, sachant qu'il a déjà été étendu en 2022 pour inclure un aperçu de la réglementation pertinente sur le commerce de détail en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW).

EXIGENCES PRODUITS

Les activités des pays du Benelux visant à mettre en œuvre la Décision Benelux relative aux matériaux et objets en métal et alliages destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (M(2022)12), seront poursuivies et, le cas échéant, coordonnées. Dans le cadre du suivi, les possibilités et l'utilité de mesures coordonnées visant à accroître la sécurité des céramiques en tant que matériaux en contact avec les aliments seront étudiées plus en profondeur. En ce moment, le plomb et le cadmium sont soumis au niveau de protection prévu par la Directive 84/500/CEE du Conseil du 15 octobre 1984 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les articles céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Les possibilités d'une décision Benelux qui pourrait augmenter le niveau de protection des consommateurs du Benelux en fixant des limites de rejet plus strictes pour le plomb et le cadmium seront explorées dans ce contexte. En outre, les réglementations Benelux existantes sur les denrées alimentaires, et en particulier les plus anciennes, seront examinées et leur pertinence actuelle sera évaluée dans un effort commun de simplification administrative.

Enfin, on examinera plus avant si certaines directives du Conseil de l'Europe sur les matériaux en contact avec les aliments et, le cas échéant, lesquelles peuvent être mises en œuvre conjointement dans un contexte Benelux, par exemple en ce qui concerne le papier et le carton tels que réglementés dans la directive technique sur le papier et le carton dans les matériaux en contact avec les aliments de la Résolution CM/Res (2020)9.

RESTRICTIONS TERRITORIALES DE L'OFFRE

Les restrictions territoriales de l'offre font partie des pratiques commerciales déloyales qui entraînent des désavantages concurrentiels, des prix plus élevés et un choix réduit pour les consommateurs. Les entreprises connaissent régulièrement des difficultés pour s'approvisionner librement auprès du fournisseur de leur choix sur le marché intérieur de l'UE, et les consommateurs du Benelux paient souvent des prix plus élevés que dans les pays voisins. En particulier dans le contexte de l'inflation actuelle et de la hausse générale des prix, les partenaires examineront si et comment les instruments Benelux peuvent être utilisés pour limiter voire éliminer les difficultés des entreprises liées à l'accès aux réseaux d'approvisionnement de leur choix au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, les pays Benelux continueront à travailler étroitement avec la Commission européenne pour remédier aux conséquences négatives des restrictions territoriales de l'offre dans le secteur du commerce de détail. Ils remplissent ainsi leur rôle de moteur au sein de l'Union européenne.

POLITIQUE DE CONCURRENCE

Les pays du Benelux poursuivent l'échange sur le développement du droit de la concurrence et son application. À l'instar de la coopération et des concertations régulières sur la révision du règlement européen d'exemption par catégorie applicable aux accords verticaux et sur le livre blanc sur les subventions étrangères au sein du marché unique, les partenaires continueront de suivre de près l'agenda européen afin de pouvoir y donner les impulsions nécessaires.

1.3. PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DURABLE ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UN CADRE EUROPÉEN CIRCULAIRE

PROJET EN COURS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE DURABLE

L'Europe a établi un programme ambitieux pour parvenir à une économie circulaire. Le Benelux est une véritable tête de pont qui permet de suivre et façonner ces évolutions. L'imbrication du marché économique Benelux exige de la clarté pour les entreprises, mais aussi pour les pouvoirs publics qui pilotent cette transition. Les matières premières se font de plus en plus rares, ce qui rend les adaptations en termes de conception, de production, d'achat et d'utilisation encore plus urgentes.

Dans ce contexte :

- un échange sera organisé sur les systèmes de consigne ;
- la discussion sur le plastique à usage unique sera approfondie ;
- des informations seront partagées sur les possibilités de mesurer l'impact de mesures et sur le lien entre le climat et l'économie circulaire ;
- un échange sera organisée sur le projet *Product Circularity Data Sheet* du Luxembourg qui prend une envergure internationale, suite à la désignation du Luxembourg comme éditeur de la future norme ISO59040.



1.4. MARCHÉ DU TRAVAIL ET ENSEIGNEMENT

NOUVEAU PROJET

TÉLÉTRAVAIL/TRAVAIL À DOMICILE

Les pays partenaires maintiendront leur dialogue dans le contexte Benelux sur les aspects fiscaux et de sécurité sociale liés au télétravail/travail à domicile effectué par les travailleurs frontaliers. En effet, les phénomènes du télétravail/travail à domicile ont pris une nouvelle dimension suite aux répercussions de la crise du Covid.

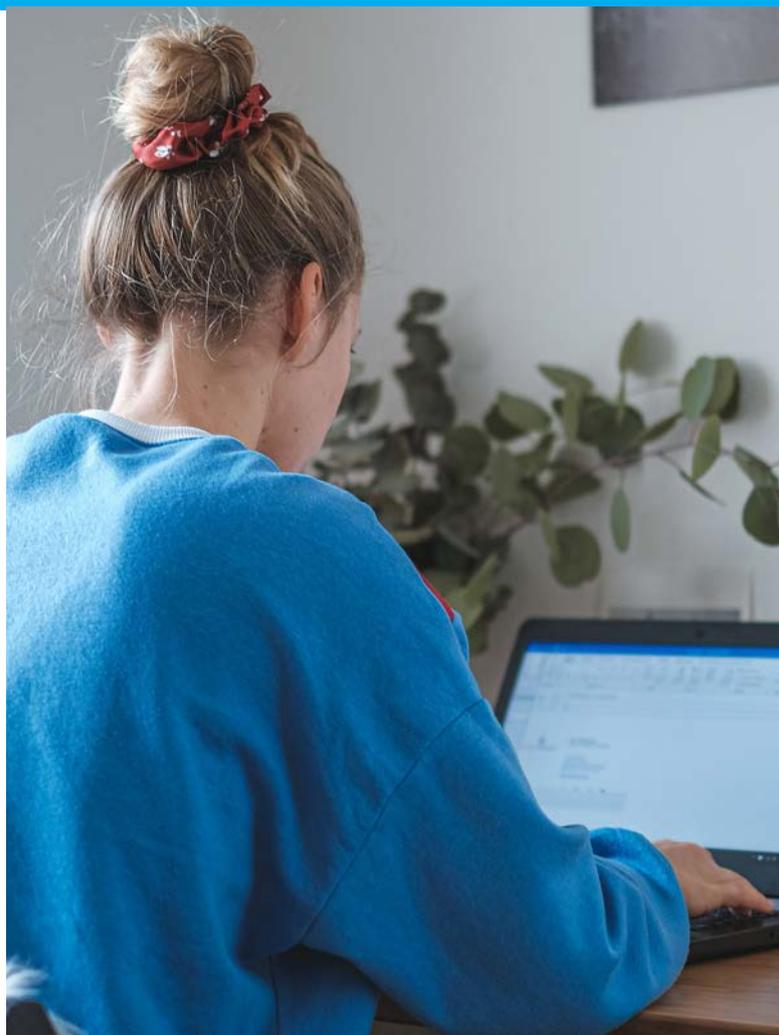
PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES TRAVAILLEURS

L'expertise de terrain du réseau EURES et le travail des conseillers EURES, dont ceux qui travaillent dans les différents services publics de l'emploi des pays du Benelux et de la Grande Région, pourraient être pris en considération dans le cadre de la problématique de la mobilité des travailleurs.

PORTAIL WEB (POINT DE DÉPART TRAVAIL FRONTALIER)

Avec l'aide de partenaires externes, le portail Benelux réunit différentes sources d'information dans un seul outil qui donne aux employeurs et travailleurs frontaliers (futurs et actuels) un aperçu clair de la législation fiscale et sociale en vigueur, des droits en matière de travail et de pension, de la protection sociale et des informations sur les diplômes et les qualifications professionnelles. Le Secrétariat général Benelux poursuit la mise à jour régulière et la modernisation de cet outil fort utile (plus de 100 000 pages visitées par an). Il est par ailleurs envisagé d'étendre le portail Benelux aux informations pertinentes pour les territoires frontaliers de la Grande Région et des Hauts-de-France.



BROCHURES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Les brochures Benelux ont pour but de fournir une base d'information générale de nature juridique aux professionnels du secteur de la mobilité transfrontalière. Elles sont disponibles sous forme numérique et actualisées de manière annuelle.

ENSEIGNEMENT ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

En collaboration avec les parties prenantes, un colloque sera organisé en vue de définir conjointement les nouvelles exigences de formation et les qualifications professionnelles nécessaires dans le cadre de la transition climatique et numérique.

2.

UN BENELUX SÛR ET JUSTE

Les pays du Benelux possèdent une longue tradition de coopération constructive dans les domaines de la sécurité et de la société. Les pays font preuve de flexibilité en s'attaquant constamment aux nouvelles problématiques de sécurité dans le but de trouver des solutions transfrontalières au sein du Benelux. La coopération policière se renforcera grâce à l'entrée en vigueur du nouveau traité de police Benelux. La lutte contre la criminalité organisée exige de la détermination pour étendre la coopération à d'autres acteurs importants tels que le ministère public, les services douaniers et fiscaux, les autorités administratives et les partenaires privés. Le nouveau traité de police Benelux offre également de plus larges possibilités à cet égard. Une approche intégrale en matière de criminalité organisée devient dès lors un thème central. Entretemps, la profondeur de l'implantation de la criminalité organisée dans notre société et ses effets sont devenus évidents. La spirale de la violence qui y est associée semble plus impitoyable que jamais.



2.1. CONCERTATION SENNINGEN

NOUVEAU PROJET

2.1.1. LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE (APPROCHE INTÉGRALE)

Les pays du Benelux sont actuellement confrontés à une augmentation de la criminalité organisée déstabilisante qui ne s'arrête pas aux frontières nationales. Pour lutter efficacement contre la criminalité organisée, une approche intégrale et internationale est nécessaire.

La coopération Benelux, qui a fait ses preuves, ainsi que les outils juridiques de l'Union Benelux rendent évident qu'une approche commune intensive et efficace devrait servir de point de départ à une lutte internationale plus large.

Le nouveau Traité de police Benelux, ainsi que les différents instruments juridiques et politiques nationaux visant à lutter contre la criminalité organisée constituent une base solide pour une approche intégrale. Les instruments juridiques administratifs qui peuvent être utilisés pour ériger des barrières communes contre chaque forme de criminalité dans le Benelux en font aussi expressément partie.

Le cadre juridique et politique susmentionné constitue la base pour aller plus loin dans l'approche intégrale visant à lutter contre la criminalité organisée déstabilisante et pour concrétiser la coopération au sein du Benelux. Cela nécessite l'implication active des ministères, des services d'enquête, de l'administration publique et de la magistrature, chacun en fonction de ses propres compétences. La coopération avec les acteurs privés est également recherchée.

L'Union Benelux développe une approche intégrale pour lutter contre la criminalité déstabilisante avec les objectifs suivants :

1. Prévenir les abus criminels à l'égard des secteurs légaux et des personnes (morales) ;
2. Perturber le modèle de revenus des criminels et confisquer leur patrimoine ;
3. Briser et démanteler les réseaux criminels opérant par-delà les frontières.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

2.1.2. COOPÉRATION POLICIÈRE

TRAITÉ DE POLICE BENELUX

Le traité de police Benelux qui entrera selon toute attente en vigueur en 2023, constitue un nouvel instrument très important pour nos pays, permettant notamment un renforcement de l'action policière commune, un partage d'informations et des enquêtes transfrontalières. Il contient de nombreux éléments novateurs qui font à nouveau du Benelux un laboratoire de la coopération policière au sein de l'Union européenne.

Différents accords/arrangements d'exécution entreront selon toute attente en vigueur en même temps que le traité. Il s'agit de :

- L'accord d'exécution Benelux relatif à la coopération, à l'accompagnement et au soutien dans le cadre des missions effectuées en application des législations relatives aux étrangers sur le territoire des pays du Benelux ;
- L'accord d'exécution entre la Belgique et les Pays-Bas concernant la consultation des banques de données policières dans un poste de police commun ;
- L'accord d'exécution entre la Belgique et les Pays-Bas concernant la consultation des banques de données accessible à la police lors de patrouilles mixtes et de contrôles communs ;
- L'accord d'exécution entre la Belgique et les Pays-Bas concernant l'échange de données de référence pour la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (ANPR) ;
- La décision Benelux relative à la désignation des autorités compétentes pouvant autoriser exceptionnellement le transport ainsi que le port de certaines armes et munitions lors d'une intervention transfrontalière ou d'une présence transfrontalière ;
- L'arrangement d'exécution Benelux relatif aux poursuites transfrontalières ;

- L'arrangement d'exécution Benelux concernant l'utilisation commune des officiers de liaison. L'objectif principal de ce nouvel arrangement consiste à renforcer encore davantage la coopération du réseau Benelux ;
- Le formulaire de demande concernant l'accompagnement transfrontalier de personnes et de biens sous la protection de l'autorité ou des services compétents de l'État d'envoi.

Par ailleurs, de nouvelles réflexions seront entamées pour conclure un accord sur l'interrogation de concordance de banques de données policières et un accord en matière de recherche transfrontalière.

La mise en œuvre du plan de communication établi en commun pour informer tant le personnel de la police que les citoyens, le ministère public et les autres administrations des dispositions du nouveau traité de police Benelux est préparée et sera activée au moment adéquat.

Sous la dénomination « Franchir la frontière sans inquiétude », divers modules de formations et d'instructions sont organisés en vue d'informer les policiers sur la mise en œuvre opérationnelle du traité de police sur le terrain. Ces formations favorisent également la coopération entre les différentes forces de police des trois pays.

L'application de police Benelux continue à être actualisée conformément aux nouvelles dispositions du traité de police



PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX STUPÉFIANTS

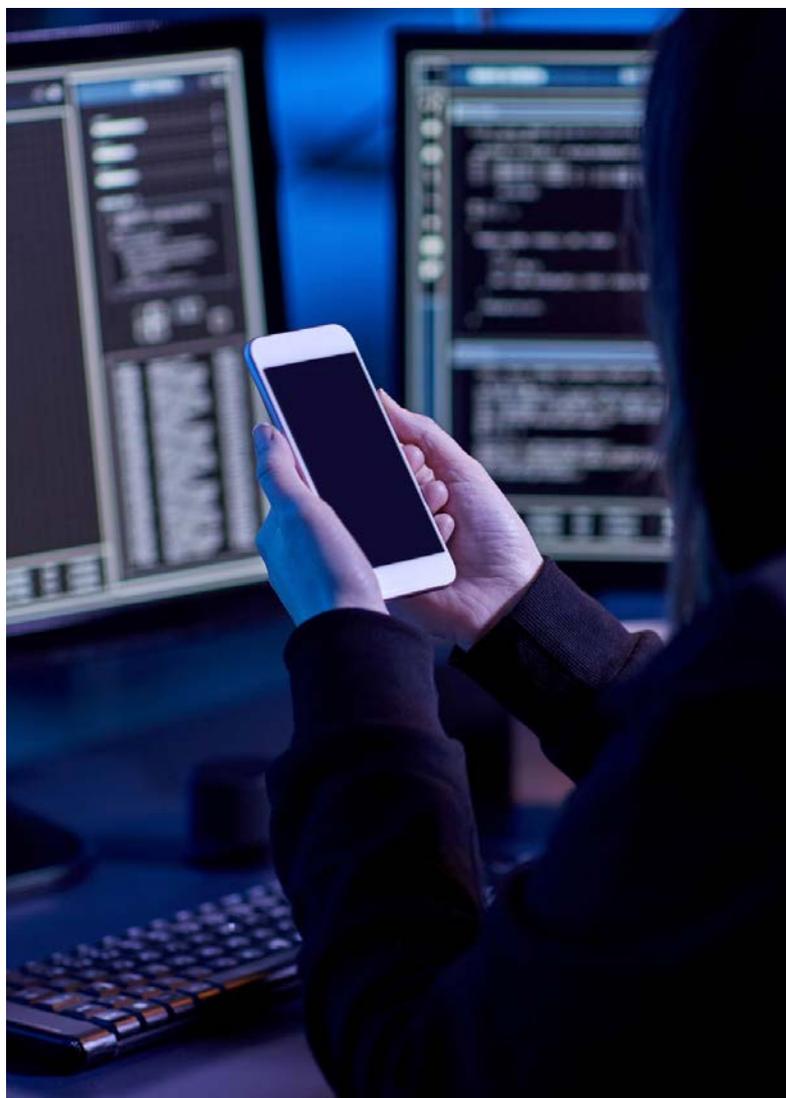
Les pays du Benelux renforcent leur coopération en matière de lutte contre le trafic international organisé de drogues (de synthèse) via les services postaux et d'expédition. Cette coopération, à laquelle participent aussi bien les services de police, la douane que les ministères publics des trois pays et de la RNW, vise entre autres un partenariat public-privé avec les services postaux et d'expédition du secteur privé.

Un autre objectif consiste à échanger en continu des informations ainsi qu'à partager et préparer des images communes de la criminalité. Ces images communes offrent de nouvelles opportunités d'analyse pour l'approche transfrontalière du phénomène.

La coopération entre les pays du Benelux et la France, via la concertation Hazeldonk, se concentre de son côté sur la lutte contre les réseaux de distribution et les groupes criminels impliqués. L'activité principale réside dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel « 2021-2024 », tendant à combattre les réseaux de distribution de stupéfiants organisés actifs sur le territoire de l'un des quatre pays et les organisations criminelles impliquées.

CYBERCRIMINALITÉ

En complément du travail d'Europol, les services de police des pays du Benelux et de la RNW renforcent le réseau Benelux de lutte contre la cybercriminalité, en partageant leurs connaissances spécialisées et leur expertise sur quatre phénomènes prioritaires : open-source intelligence, phishing, criminalistique numérique et darkweb/ransomware avec l'objectif d'améliorer la coopération opérationnelle dans ces domaines.



2.1. CONCERTATION SENNINGEN

COOPÉRATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE

Les centrales d'appel jouent un rôle important d'orientation lors des opérations transfrontalières des unités de police. Il existe une bonne coopération entre celles du Benelux et de la RNW, grâce à de récentes instructions de travail adoptées entre les Pays-Bas et la Belgique, d'une part, les pays du Benelux et la RNW d'autre part. Des instructions de travail pour la poursuite transfrontalière et la communication entre la Belgique et le Luxembourg doivent encore être finalisées. D'autres opportunités sont étudiées, comme la manière de communiquer et le soutien mutuel en cas de dysfonctionnement des canaux de communication normaux.

La feuille de route Benelux pour l'assistance lors d'événements de grande envergure et la « demande d'assistance » internationale dans le cadre du nouveau traité sont mises en œuvre au cas par cas et évaluées en fin d'exercice. Ces documents traitent de l'organisation et des modalités pratiques du renforcement transfrontalier lors d'opérations policières de grande envergure dans le cadre du traité de police.

Dans le cadre du projet « Highway », un suivi est donné au lancement de la nouvelle concertation structurée entre les services de police des trois pays, actifs sur les autoroutes au sein du Benelux. L'objectif de cette nouvelle concertation est de promouvoir la sécurité routière et la lutte contre la criminalité organisée sur les autoroutes reliant les pays du Benelux, dans et autour des régions frontalières et de parvenir à une coopération opérationnelle commune entre les services concernés de part et d'autre des frontières.

Coopération en matière de Manhunt/chasse à l'homme :

En cas d'incident terroriste, il arrive fréquemment que les pays voisins subissent des effets collatéraux transfrontaliers. Afin de pouvoir agir rapidement, d'atténuer la menace transfrontalière et de détecter rapidement les auteurs après un incident terroriste, les forces de police ambitionnent de conclure des accords de coopération. Pour y parvenir et détecter les améliorations possibles, il sera examiné si des exercices Table Top, une forme d'exercice interactif simulant une intervention réelle, peuvent être organisés.

Sécurité internationale dans le football :

Dans le domaine de la sécurité internationale dans le football, les partenaires Benelux examinent comment ils peuvent lutter contre les débordements des supporters dans les stades de football et aux alentours en explorant s'il est possible de faire appliquer dans les autres pays Benelux une interdiction de stade imposée dans l'un des autres pays. En outre, les partenaires visent un renforcement de la coopération opérationnelle et analysent le potentiel d'une plateforme numérique de partage d'expertise. Enfin, ils recherchent les synergies avec le projet Benelux concernant les feux d'artifice. Les acteurs concernés sont : la police, les ministères compétents, les autorités administratives (locales) et les partenaires privés tels que les associations et les clubs de football.

2.1.3. LA GESTION DE CRISES

NOUVEAU PROJET

OPTIMISER LES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS DE CATASTROPHES OU D'ACCIDENTS GRAVES

À côté de la coopération au niveau européen, notamment dans le cadre de l'UCPM, il existe également des accords bilatéraux qui assurent une assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves. Les récentes crises majeures, telles que les inondations de juillet 2021, ont encore démontré l'importance de bons arrangements et procédures d'échange d'informations dans la mise en œuvre de ces accords. Ces dernières années, des initiatives ont également été prises au niveau du Benelux pour renforcer la coopération dans la gestion des crises ayant de possibles conséquences transfrontalières. Un exercice de réflexion pourrait être lancé pour évaluer les dispositifs opérationnels existants et voir s'ils peuvent être davantage optimisés.

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

INTENSIFICATION DU FLUX D'INFORMATIONS

La nature des dernières crises vécues s'avère de plus en plus complexe et très régulièrement transfrontalière, comme ce fut le cas avec la pandémie de Covid-19 et lors des inondations qui ont touché les pays du Benelux et la RNW. Le dialogue instauré entre nos centres de crise a déjà permis d'améliorer sensiblement la préparation aux situations de crises futures. L'intention est d'intensifier ce flux d'information en poursuivant :

- la révision de l'arrangement Benelux relatif à l'information de la population en situation d'urgence pris en exécution du MoU de 2006 sur la gestion des crises et relance des activités du réseau Benelux des communicateurs « crise » ;
- le dialogue au sein de la plateforme Benelux en matière de Gestion de crise, de la concertation stratégique et du réseau des directeurs généraux des centres de crise européens ;
- les visites de travail sur site pour s'imprégner des cultures de travail et la réalisation de tests des moyens de communication ;

- les échanges sur le nouveau projet belge « Paragon » en vue de permettre aux autres pays d'y participer. Il s'agit d'une plateforme de soutien IT qui permettra à ses utilisateurs de gérer la planification d'urgence et d'organiser la gestion de crise au sens large.

TENUE D'UN ATELIER THÉMATIQUE

La présidence néerlandaise poursuivra les travaux entamés par le Luxembourg via la tenue d'un ou deux ateliers thématiques sur des sujets d'actualité à déterminer ultérieurement. Il s'agira de tirer les leçons, mais aussi d'examiner comment les pays peuvent éventuellement conclure des accords de bonne coopération sur un thème particulier.

PROJET EN COURS

CONCERTATION DANS LE CADRE EUROPÉEN

Il est procédé à des échanges sur des thématiques traitées au niveau européen comme les infrastructures critiques (Directive 2008/114/CE) ou la cybersécurité (Directive NIS) afin de veiller à une cohérence d'approche entre nos pays.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN



2.1.4. ASILE ET MIGRATION

PROJETS EN COURS

POUR SUIVRE LA POLITIQUE BENELUX EN MATIÈRE D'ACCORDS DE RÉADMISSION ET DE VISAS

Négociations Benelux avec les pays tiers en vue de signer de nouveaux accords de réadmission et de conventions d'exemption de visas pour les titulaires de passeport diplomatique et de service. Poursuite des discussions sur l'approche future de la réadmission et sur les instruments juridiques alternatifs, avec comme objectif principal l'amélioration de la coopération avec les pays tiers en matière de retour.

SUIVRE UNE APPROCHE COMMUNE EN MATIÈRE DE MIGRATION

Suivi des tendances nationales et des défis communs en matière de gestion des migrations et recherche d'approches d'intérêts communs dans les négociations de l'UE, notamment dans le cadre des consultations stratégiques des directeurs généraux des services de migration du Benelux.

COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

Les pays mettent en œuvre l'accord administratif conclu en 2021 sur les transferts de Dublin et étudient les possibilités d'étendre cette coopération à d'autres pays voisins du Benelux.

COOPÉRATION DANS LE CADRE DE L'IMPLÉMENTATION DES PROJETS SMART BORDERS

Les pays du Benelux échangent des informations dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement européen 2018/1240 relatif à la création d'un système d'autorisation de voyage. Il est actuellement prévu une entrée en opération de ce système en novembre 2023. Compte tenu de la nécessité pour tous les États membres d'être prêts simultanément (création opérationnelle, juridique et technique des futures unités nationales ETIAS avant novembre 2023), une collaboration renforcée bénéficiera aux partenaires. Des questions et opinions communes pourront être portées sur la scène internationale.

2.1.5. JUSTICE

PROJETS EN COURS

MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS ET MESURES

Afin d'améliorer la coopération judiciaire du Benelux en matière d'exécution transfrontalière des sanctions et mesures, les pays du Benelux et la RNW explorent les possibilités concernant la mise en œuvre concrète des recommandations du projet CrossBES 2019 sur les sanctions transfrontalières.

Il est nécessaire de clarifier les règlements applicables en cas d'assistance et d'exécution transfrontalières pour les personnes condamnées souffrant de troubles mentaux. Un catalogue des réglementations applicables dans les pays du Benelux est en cours d'élaboration et un projet pilote Benelux est envisagé prévoyant un cadre pour la coopération transfrontalière dans le contexte de l'assistance aux condamnés souffrant de troubles mentaux.

L'élaboration d'accords au niveau du Benelux contribuera à ce que le transfert des détenus puisse se faire en douceur au sein du Benelux.

RENFORCEMENT DE L'ÉCHANGE TRANSFRONTALIER D'INFORMATIONS SUR LES VÉRIFICATIONS DE PRÉ-EMPLOI (PES)

Les pays du Benelux poursuivent les travaux de mise en œuvre de la déclaration d'intention du 6 juin 2019 des ministres de la Justice du Benelux relative à l'amélioration de l'échange d'informations au profit des vérifications de pré-emploi. L'Allemagne est impliquée dans la coopération. Cette coopération vise la meilleure exploitation possible des possibilités européennes existantes à l'aide d'un bon flux d'informations au sein du réseau européen ECRIS, mais aussi à sensibiliser, éventuellement via une communication des ministères de la Justice, les employeurs et les organes gouvernementaux aux possibilités d'obtention d'informations existantes. Enfin, les partenaires veillent à étendre, au sein du Benelux, la pratique actuelle des vérifications de pré-emploi concernant le travail avec des mineurs.

PROJET EN DÉVELOPPEMENT

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : L'EXPLOITATION DANS LE BUT DE FORCER UNE PERSONNE À COMMETTRE DES INFRACTIONS PÉNALES

Dans le sillage de la journée d'étude organisée fin 2022 sur les défis liés à la fourniture de preuves de l'exploitation par le travail, une journée d'étude sera organisée sur l'approche et les défis en matière d'exploitation criminelle. Il s'agit d'une forme peu identifiée mais très grave de traite des êtres humains qui consiste à forcer une personne à commettre des infractions pénales. Les victimes sont entraînées dans la criminalité sous la contrainte (explicite ou implicite) et voient leur avenir compromis. Les pays Benelux veulent examiner de près les évolutions récentes dans ce domaine et discuter des meilleures pratiques et des éventuels goulets d'étranglement afin d'arriver à des pistes de solution et à des modalités de coopération.



2.2. LA PRÉVENTION DES FRAUDES

2.2.1. LA COOPÉRATION FISCALE ET LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES

L'ensemble des activités s'inscrit dans la réalisation des objectifs déterminés par la Recommandation Benelux relative à la coopération fiscale et à la lutte contre la fraude fiscale (M(2019)7), et ceci dans le but de renforcer et moderniser la coopération en matière d'échange d'informations, fraude carrousel, recouvrement, ainsi que des accises. Par ailleurs, la coopération dans le secteur des chevaux d'élite est régie par la Recommandation Benelux relative à la promotion de la coopération fiscale, douanière et vétérinaire dans le secteur équin (M(2016)9).

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

AGIR ENSEMBLE POUR COMBLER L'ÉCART DE TVA (SUIVI DU COLLOQUE VAT/GAP)

Le partage des bonnes pratiques et des connaissances entre les pays du Benelux concernant la perte des recettes de TVA doit conduire à une action plus décisive et plus ciblée pour détecter les fraudes et garantir le paiement de la TVA. La mise en place d'un nouveau groupe de travail devrait permettre de renforcer l'échange de connaissances sur la modernisation des obligations en matière de TVA (facturation électronique et/ou reporting électronique) afin de parvenir à un échange d'informations plus rapide et plus détaillé entre les partenaires sur les transactions TVA.

NOUVEAU PROJET

TRAITEMENT ADÉQUAT DES DÉCLARATIONS DE REVENUS DITES « ASSUJETTISSEMENT ÉTRANGER ADMISSIBLE »

Dans les procédures fiscales, il apparaît de plus en plus souvent que l'application du droit national dépend de l'interprétation du droit (fiscal) d'un autre pays (de l'UE). Les États membres sont tenus de prendre en compte la situation personnelle et familiale dans le calcul de l'impôt des résidents d'autres États membres. Or, dans la pratique, la mise en œuvre de cette procédure se heurte à de nombreuses difficultés, notamment le manque de données dont disposent les États et les charges administratives pour le contribuable (généralement le travailleur frontalier). En échangeant des informations de manière coordonnée, les pays Benelux cherchent à rendre les procédures fiscales plus efficaces.

PROJET EN COURS

ÉVALUATION DU NOUVEAU FORUM CIRCABC-TVA ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION

Le Forum CIRCABC - TVA de l'UE (*Communication and Information Resource Centre for Administrations, Businesses and Citizens*) est une plateforme de dialogue structurée mettant en relation les entreprises et les autorités fiscales. En qualité de coordinateur de ce Forum avec la France et l'Autriche, les pays du Benelux en élaborent les règles de fonctionnement. Le nouveau forum mis en place le 1er janvier 2022 sera évalué, et, avec le soutien d'autres États membres européens, les partenaires réfléchiront aux possibilités d'améliorer son fonctionnement.

2.2.2. LA COOPÉRATION ADMINISTRATIVE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE DANS SON SENS LE PLUS LARGE ET AUTRE ABUS

SIGNATURE DU TRAITÉ BENELUX MULTILATÉRAL

pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale et en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des conditions de travail décentes.

Les trois pays sont en train de finaliser les négociations relatives au traité. L'objectif de celui-ci consiste à donner un cadre juridique en matière d'inspections ou de contrôles commun(e)s ou concerté(e)s et d'échanges d'informations, de même qu'à renforcer la coopération multidisciplinaire entre les pays afin notamment :

- de lutter contre la fraude sociale, la concurrence déloyale et le dumping social ;
- de veiller à ce que la sécurité, la santé et l'hygiène au travail soient respectées ;
- de veiller à ce que les conditions de travail décentes et équitables, ainsi que le droit au travail des travailleurs soient respectés ;
- de veiller à ce que les cotisations sociales correctes soient payées dans l'Etat membre compétent.



PROJET EN DÉVELOPPEMENT

RÉALISATION D'INSPECTIONS OU DE CONTRÔLES COMMUN(E)S OU CONCERTÉ(E)S SUR LE TERRAIN

Les activités opérationnelles prévues dans ce cadre visent :

- L'organisation de contrôles communs ou d'inspections communes sur le terrain par le biais d'échanges préalables d'informations et de données ;
- L'analyse et l'évaluation des résultats de ces opérations afin de détecter les phénomènes frauduleux et d'identifier les pistes d'amélioration possibles ;
- L'identification des besoins en matière d'échanges d'informations entre les services d'inspection pour garantir une coopération efficace sur le terrain.

2.3. AUTRES ASPECTS DE SÉCURITÉ

2.3.1. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

NOUVEAU PROJET

CONCLUSION DE NOUVEAUX ACCORDS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE VÉTÉRAIRE

Dans l'esprit de faciliter les mouvements transfrontaliers d'animaux sur un plan administratif tout en garantissant un bon état sanitaire, les pays du Benelux, ensemble avec la France et l'Allemagne, recherchent des accords concernant par exemple les expositions de bovins ainsi que les mouvements d'équidés non commerciaux.

PROJET EN DÉVELOPPEMENT

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE HAUTS RESPONSABLES DES AGENCES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un des objectifs de cette coopération est de préparer les réunions des Heads of Agencies (HoA) qui ont lieu au niveau européen dans l'optique d'harmoniser les positions des pays du Benelux. De plus, un mécanisme flexible et rapide de déclenchement d'une concertation Benelux en cas de crise sanitaire est développé.

PROJETS EN COURS

MEILLEUR CONTRÔLE DE LA VENTE DE PRODUITS SUR INTERNET

Considérant le succès croissant du commerce en ligne et la nécessité inhérente d'assurer la sécurité alimentaire en faveur des citoyens, une journée d'étude est organisée concernant la gestion des parties prenantes (plateformes telles qu'Amazon) et des instruments développés à cet égard. Une partie du travail de l'autorité est de motiver ces plateformes à prendre davantage de mesures préventives, malgré qu'il n'y ait pas d'obligation légale. Les conclusions pourront, le cas échéant, aboutir à des recommandations Benelux.

SURVEILLANCE COMMUNE DES ALIMENTS POUR ANIMAUX

Les possibles substances indésirables contenues dans les aliments destinés aux oiseaux sauvages peuvent avoir un impact néfaste sur la santé animale, l'environnement ou la biodiversité. Une action commune est développée pour se faire une idée de la pollution et de la qualité de ces aliments pour animaux. Les résultats obtenus par divers laboratoires sur le territoire Benelux et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont collectés et analysés en vue de prendre les mesures nécessaires.



2.3.2. AUTRES SUJETS THÉMATIQUES

PROJETS EN COURS

COOPÉRATION ENTRE LES UNITÉS D'INFORMATION DES PASSAGERS

Les partenaires poursuivent le développement du réseau Benelux des unités d'informations des passagers des trois pays, en examinant entre autres les formes opérationnelles de coopération possibles et en adoptant des positions communes dans le cadre des discussions européennes de révision des Directives européennes en la matière (Directive (UE) 2016/681 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (données PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière et Directive (API) 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers).

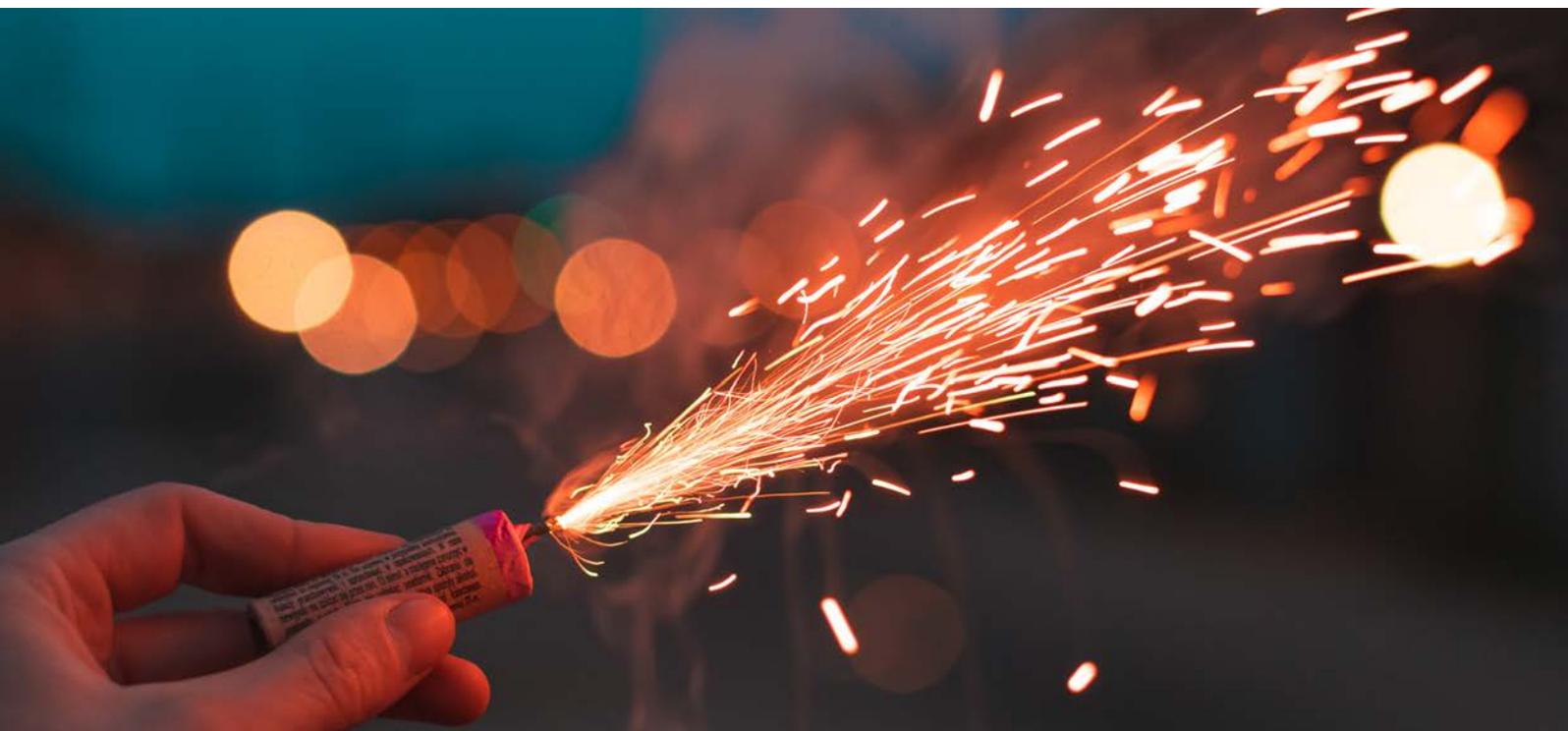
FEUX D'ARTIFICE

La mise en œuvre de la Décision Benelux relative à l'introduction d'un pyro-pass M(2020)14, telle que modifiée par la Décision M(2022)9, se poursuivra.

Ceci est d'autant plus important que l'utilisation d'explosifs fabriqués à partir d'articles pyrotechniques mal utilisés est en augmentation.

Sachant que d'autres pays européens s'intéressent à l'application du pyro-pass Benelux, soit au niveau national, soit au niveau européen, les évaluations faites dans le cadre Benelux seront transmises à la Commission européenne.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Décision Benelux (M(2022)7) visant à rendre inaccessibles au grand public certains articles pyrotechniques utilisés de manière impropre (par exemple, les bombes fumigènes dans les stades de football) fera l'objet d'un échange de vues, notamment à la lumière des synergies possibles avec la coopération Benelux en matière de sécurité dans le domaine du football.



2.3. AUTRES ASPECTS DE SÉCURITÉ

PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS

Bien que les matières premières pour la fabrication d'explosifs fassent l'objet d'une bonne surveillance au niveau national, la lutte contre le trafic transfrontalier illégal de ces produits mérite une attention accrue. Outre la poursuite de l'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre les marchés illégaux (physiques et en ligne), les partenaires ont pour objectif de mettre en place des inspections coordonnées belgo-néerlandaises de part et d'autre de la frontière, en commençant par la zone frontalière entre les deux pays.

PROMOTION DE L'EXPORTATION DE COMBUSTIBLES PLUS PROPRES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Au moment du raffinage des combustibles fossiles, l'élimination des éléments indésirables tels que le soufre entraîne des coûts supplémentaires. Lors de l'exportation des combustibles vers des pays tiers, et en particulier vers le continent africain, il apparaît que, très souvent, les normes souhaitées ne sont pas respectées. Or, la commercialisation de tels combustibles est interdite par la loi dans l'UE. L'objectif serait que les combustibles exportés à partir du Benelux répondent aux mêmes normes que celles en vigueur dans l'UE. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), une prise de position commune sur cette question sera préparée.

BIENS STRATÉGIQUES

Le besoin se fait sentir de clarifier dans quelle mesure les réglementations européenne et Benelux sont réellement en accord l'une avec l'autre. Cela s'applique aussi bien au commerce des armes à feu qu'aux produits pouvant être utilisés à des fins tant civiles que militaires (à double usage). Afin d'identifier les éventuelles incohérences réglementaires, des avis juridiques seront demandés aux pays du Benelux membres et à la Commission européenne.

3. UN BENELUX NUMÉRIQUE

La numérisation offre de nombreuses possibilités dans le domaine des transports, de la mobilité, des infrastructures et de la vie économique et sociale en général.

La numérisation a aussi un revers, à savoir la cybercriminalité. Les attaques numériques menacent à la fois l'économie et la société. Encourager la numérisation n'est donc possible que dans un environnement sécurisé, c'est une tâche et un défi pour le Benelux de garder cet équilibre à l'esprit.

3.1. LA NUMÉRISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉCONOMIE

Les pays Benelux mènent une coopération d'avant-garde dans le domaine de la mobilité, l'accent ayant été mis ces dernières années sur la durabilité et la numérisation. Les données toujours plus nombreuses, tant sur l'infrastructure que sur les mouvements sur cette infrastructure, offrent des possibilités d'optimisation supplémentaire. Cela se traduira, par exemple, par la réalisation d'un jumeau numérique du réseau routier Benelux. En outre, la mise en œuvre du projet pilote de lettre de voiture numérique se poursuivra en étroite collaboration avec l'Union européenne.



3.1. LA NUMÉRISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉCONOMIE

JUMEAU NUMÉRIQUE – INFRASTRUCTURE, UN MODÈLE POUR L'AVENIR

D'importants pans de l'infrastructure routière du Benelux ont besoin de maintenance ou de remplacement. En outre, la numérisation et la décarbonisation nécessitent une innovation à grande échelle qui est servie par l'intensification des activités et la coopération transfrontalière. C'est pourquoi les gestionnaires des routes du Benelux veulent parvenir à un échange plus détaillé de données dans différents domaines. Un jumeau numérique (Digital Twin) pour les gestionnaires des routes peut représenter un outil très utile à cet égard. Il s'agit de créer un modèle dynamique des principaux corridors transfrontaliers au sein de l'infrastructure routière du Benelux. Une attention particulière est accordée, entre autres, au déploiement de l'infrastructure de recharge, aux échanges sur les travaux de maintenance et aux aires de stationnement pour les camions. Un appel d'offres Benelux, géré par le Secrétariat général Benelux et avec des contributions financières des États membres concernés, sera lancé pour la réalisation d'une étude sur le jumeau numérique. Celle-ci donnera un aperçu des différentes possibilités d'une version test du jumeau numérique Benelux pour les gestionnaires des routes, ainsi qu'une estimation des coûts et un calendrier détaillé pour l'élaboration de la version test.

Projet
phare



NOUVEAUX PROJETS

LES MÉDIAS NUMÉRIQUES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

De récentes acquisitions transfrontalières et l'élargissement de l'offre de médias numériques contribuent à une forte imbrication des marchés des médias numériques au sein du Benelux. Cependant, l'accès transfrontalier des utilisateurs aux médias reste limité. Une analyse de l'actuelle interpénétration des médias sera lancée et une conférence de l'ensemble des parties prenantes sur l'accès transfrontalier (souhaité) sera organisée.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

L'objectif du format électronique Peppol (Pan-European Public Procurement Online) est de permettre une communication standardisée et simple entre autorités et entreprises européennes au cours du processus de passation de marché. Si le format permet d'accélérer l'échange de factures électroniques, son déploiement est lent. Les autorités Peppol Benelux examineront conjointement les facteurs qui ont conduit à la faible adoption de ce système, tout en échangeant des informations avec les ministères des Finances et les autorités fiscales du Benelux, ainsi qu'avec les autorités Peppol des pays nordiques et baltes.

PROJETS EN COURS

LETTRÉ DE VOITURE NUMÉRIQUE

La lettre de voiture numérique, une initiative Benelux, se transforme peu à peu en un projet inspirant pour le forum de coopération européenne. À cet égard, dans la mesure du possible, une connexion sera recherchée avec le projet européen en cours pour la coopération numérique dans le secteur de la logistique (FE-DeRATED), qui se concentre sur l'échange numérique des données de transport en général.

OPTIMISATION DES TRANSPORTS PUBLICS VIA LA NUMÉRISATION, PROJET MAAS LIVING LABORATORY

Offrir des solutions porte-à-porte aux voyageurs sans qu'ils aient à consulter des informations de voyage séparées et à acheter des billets à chaque fois nécessite, entre autres, un bon échange de données entre tous les acteurs du transport, de bons accords mutuels et un cadre réglementaire clair. En décembre 2020, la première phase du « MaaS Living Laboratory » a été lancée pour faire le point sur les initiatives en cours et les investissements déjà réalisés liés à la MaaS (Mobility as a Service). Début 2023, la deuxième phase du projet débutera et certains aspects, tels que la législation sur la protection de la vie privée, l'infrastructure des données, l'utilisation de normes (ouvertes) et le règlement financier, seront examinés plus en détail.

Ces réflexions seront appliquées autant que possible dans le projet pilote en cours dans la région de Maastricht - Aix-la-Chapelle. L'objectif est de rendre le fonctionnement d'un écosystème MaaS compréhensible pour les petits et grands acteurs afin de rendre la participation au système aussi accessible que possible. Le projet bénéficie d'une coopération étroite avec les régions voisines telles que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et une coordination stratégique a également lieu avec un grand groupe de parties prenantes européennes.

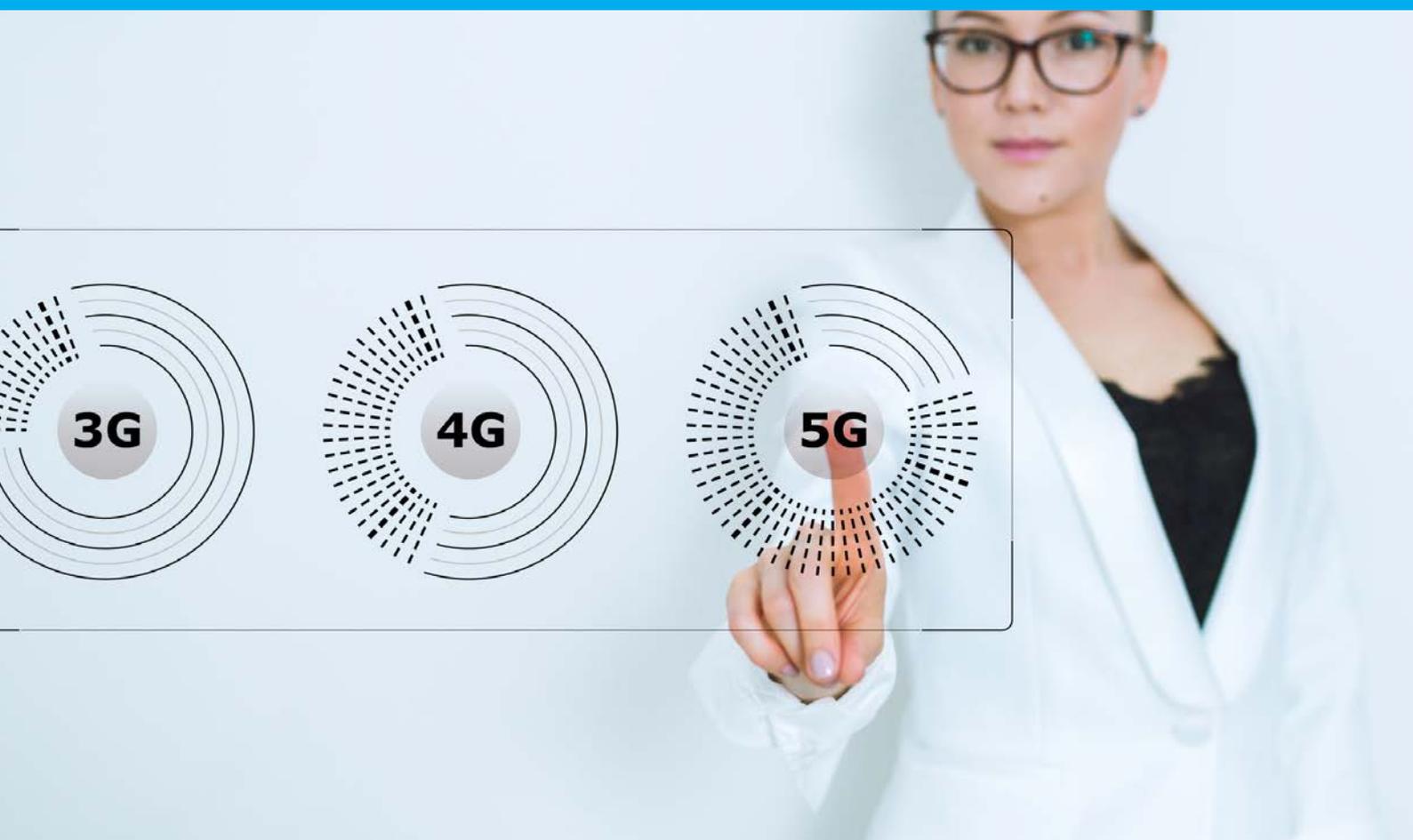
SÉCURITÉ DE L'INFRASTRUCTURE VITALE EN MER

Les évolutions géopolitiques et technologiques ont fait émerger de nouveaux risques pour les infrastructures vitales en mer, telles que les infrastructures de communication et d'approvisionnement en énergie. Les moyens par lesquels la coopération au sein du Benelux peut contribuer à la sécurité des infrastructures vitales en mer seront explorés, par exemple à travers l'échange des bonnes pratiques. Il s'agira d'établir des liens avec les initiatives en cours au sein de l'UE, de l'OTAN et avec des pays tiers.

OPTIMISATION DES CONTRÔLES DOUANIERS

Examiner dans quelle mesure une approche par l'analyse des systèmes (System-Based Approach) peut être appliquée aux entreprises avec un statut d'OEA (Opérateur économique agréé), ce qui aurait pour conséquence qu'une autre méthode de contrôle serait appliquée à ce groupe d'entreprises OEA faisant l'objet de formes de contrôle adaptées.

3.2. LA NUMÉRISATION ET LA SOCIÉTÉ



TRANSMISSION ININTERROMPUE DU SIGNAL 5G

Le transfert d'une connexion mobile du réseau 5G d'un pays vers un réseau d'un pays voisin est importante à terme pour les innovations comme les véhicules connectés et autonomes.

Le transfert d'une connexion mobile d'un réseau 5G à une autre sera facilité notamment par une standardisation au niveau de l'industrie des télécommunications.

Les pays du Benelux continuent d'étudier la façon dont l'implémentation de tels transferts des connexions mobiles peut être accélérée, avec les parties prenantes concernées et la Commission européenne, par exemple sous la forme d'une journée d'étude.

4. UN BENELUX RÉSILIENT ET TOURNÉ VERS L'AVENIR

4.1. LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, MAILLON INDISPENSABLE À LA SOLIDARITÉ ET À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN TEMPS DE CRISE

Jamais auparavant la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans le Benelux et l'UE n'a été soumise à une telle pression. La suppression du gaz russe et la transition énergétique placent la société et l'industrie devant des défis sans précédent. Les marchés énergétiques sont sous pression, alors même qu'il existe une bonne solidarité européenne pour faire face aux crises. Dans le même temps, cette situation offre l'occasion d'accélérer et de multiplier les transitions qui ont été amorcées. Compte tenu de l'ampleur des changements, un programme de recherche a été lancé, tant au niveau pentalatéral qu'au niveau Benelux. Et sur base des connaissances acquises, il faudra examiner comment la poursuite de la durabilité de l'industrie dans le Benelux et les environs immédiats peut être façonnée. En parallèle, un échange d'informations toujours plus performant sera mis en place afin de fournir une assistance transfrontalière en cas de besoin. Les différentes plateformes régionales jouent leur rôle à cet égard, la consultation pentalatérale étant au cœur de la coordination autour de la crise énergétique, tandis que la concertation de la mer du Nord encourage l'énergie éolienne renouvelable avec une intensité accrue et qu'au niveau Benelux, on étudie constamment les opportunités offertes par la transition énergétique, par exemple dans le domaine de l'hydrogène et de l'énergie solaire.



4.1. LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, MAILLON INDISPENSABLE À LA SOLIDARITÉ ET À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN TEMPS DE CRISE

COOPÉRATION SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER DU NORD (NORTH SEA ENERGY COOPERATION – NSEC)



La mer du Nord représente plus de 85 % de l'ambition européenne totale dans le domaine de la production d'énergie éolienne en mer. Dès lors, la présidence néerlandaise accorde une grande priorité à la coopération en mer du Nord et vise une ou plusieurs rencontres de haut niveau, déclarations et sessions d'approfondissement sur le terrain en vue d'accélérer et d'optimiser le réseau maillé offshore. L'objectif est de faciliter le potentiel de l'énergie éolienne en mer et l'inclusion de la nature à l'échelle transfrontalière. Dans cette optique, trois axes majeurs seront explorés : 1) une vision à long terme sur le système énergétique en mer du Nord ; 2) trois transitions en mer du Nord et 3) une chaîne d'approvisionnement et une révision du paragraphe NSEC des plans nationaux Énergie et Climat. Cet élément sera réalisé avec les membres de la NSEC. En outre, les échanges avec d'autres régions et pôles énergétiques offshore seront facilités dans le cadre de la North Seas Energy Cooperation. Par ailleurs, un plan intégré à long terme sera conçu pour les infrastructures énergétiques en mer du Nord sur la base du règlement RTE-E, en coopération avec le REGRT-E, avec les développeurs et les gouvernements et dans le cadre de la NSEC. La déclaration de Dublin du 12 septembre 2022 pour accélérer le déploiement de l'énergie éolienne dans tout le bassin de la mer du Nord sera également mise en œuvre. Enfin, une coopération entre le Benelux et les pays baltes en matière de transition énergétique sera recherchée.

La NSEC poursuivra la mise en œuvre de la déclaration de Dublin du 12 septembre 2022 :

- Affinement des objectifs 2030-2040 et 2050 ;
- Mise en œuvre du règlement RTE-E ;
- Délivrance des permis, aménagement du territoire maritime et considérations environnementales ;
- Renouvellement du chapitre commun dans le cadre des plans nationaux Énergie et Climat ;
- Poursuite de l'élaboration et du déploiement de projets hybrides ;
- Concertation structurée avec les entreprises de la chaîne d'approvisionnement offshore ;
- Estimation et exploitation de manière conjointe du potentiel de l'hydrogène renouvelable et de ses dérivés produit à partir de l'énergie offshore ;
- Coopération renouvelée avec le Royaume-Uni.



NOUVEAU PROJET

CONCERTATIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Lors de la concertation du 27 juin 2022 entre les ministres de l'Énergie du Benelux et des pays baltes, il a été décidé d'organiser des réunions de suivi dans le contexte du développement de l'éolien en mer et des plateformes de données numériques sur l'énergie. La coopération du Benelux fournira son appui pour la réalisation de ces activités. D'autres régions seront impliquées si nécessaire.

Au printemps 2023 seront organisées à Anvers les « journées de l'éolien Benelux-Baltique », lors desquelles les autorités et les acteurs économiques pourront se concerter et partager les enseignements tirés en matière de développement offshore avec les États baltes.

PROJETS EN COURS

SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'ÉNERGIE

La sécurité de l'approvisionnement énergétique se trouve sous pression en raison de facteurs aussi bien internes qu'externes. Le Forum pentalatéral de l'énergie est utilisé pour explorer des solutions transfrontalières et permettre ainsi d'associer la solidarité aux mécanismes du marché. Le Secrétariat général Benelux facilite de manière proactive l'échange de données et le dialogue régulier entre les autorités concernées au niveau stratégique et de travail, notamment par les actions suivantes :

Renforcement de la coopération en matière d'approvisionnement en gaz :

Dans le cadre de la déclaration politique pentalatérale sur le stockage de gaz du 30 mars 2022, les pays Penta effectueront une surveillance périodique des progrès et des attentes concernant le degré de remplissage et se tiendront mutuellement informés à ce sujet.

La task force « L-gas market conversion » :

La task force « L-gas market conversion » facilite la poursuite de l'élimination progressive du gaz à faible pouvoir calorifique tout en explorant d'autres opportunités de conversion du gaz L en gaz H. Un rapport d'été et un rapport d'hiver seront à nouveau établis sur les progrès réalisés. Enfin, l'analyse des risques demandée par l'UE (Règlement (UE) 2017/1938) sera également abordée. Une analyse alternative des risques liés aux rapports sera préparée dans ce cadre.

Améliorer la préparation aux risques liés à l'électricité :

- Dans le cadre de la déclaration politique pentalatérale sur la préparation aux risques, et du règlement européen, les pays s'accorderont sur les mesures transfrontalières à prendre en cas de crise ;
- Un groupe de travail adaptera la liste de communication et élaborera un catalogue des mesures transfrontalières en cas de crise ;
- Les pays organiseront un exercice de crise commun.

4.1. LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, MAILLON INDISPENSABLE À LA SOLIDARITÉ ET À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN TEMPS DE CRISE

Suivi de l'approvisionnement en énergie :

- Appliquer les enseignements du projet pentalatéral sur l'approvisionnement en énergie (*Resource Adequacy Assessment*) pour compléter les estimations nationales et européennes de l'offre et de la demande d'électricité par une analyse régionale ;
- Affiner les analyses de risques européennes existantes établies par les gestionnaires de réseaux européens (REGRT-E et REGRT-G) avec des données régionales ;
- Renforcer l'intégration des analyses de risques pour le gaz et l'électricité ;
- Intégrer les outils de suivi dans un tableau de bord qui reflète clairement et de manière chiffrée la corrélation entre les efforts de diversification, la décarbonisation et le prix ;
- Cartographier l'évolution de l'ordre de préséance, sachant que les sources d'énergie exemptes de CO₂ remplacent (progressivement) les sources d'énergie fossiles dans cette hiérarchie, grâce à l'accélération de la transition énergétique.

Intégrer les marchés de l'énergie :

- Les pays aborderont, et quantifieront si possible le couplage croissant du marché des gaz H et L en raison de l'augmentation de la conversion (voir également : L-gas Risk Group) ;
- Avec les autres pays Penta, échanger des informations et rechercher des convergences en matière de gestion des réseaux et de services de soutien, en vue également de relever de possibles adaptations du cadre juridique européen

SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DU FUTUR - Vision 2050 :

Le système énergétique connaît des changements importants qui vont s'accélérer dans les années à venir. Il s'agit notamment de l'utilisation massive des sources renouvelables, de la poursuite de l'intégration des marchés de l'électricité et de l'évolution vers une production plus décentralisée et plus flexible. Les pays du Benelux et du Penta continuent de travailler à la définition d'une vision commune sur les principales tendances et les principaux défis de notre région.

Les pays Benelux et Penta explorent ce que ces changements signifient pour le marché de l'électricité, et comment le marché peut être optimisé davantage pour contribuer à cette transition énergétique.

Les pays collaboreront dans le cadre des initiatives régionales (Benelux, Forum pentalatéral de l'énergie et NSEC) afin de poursuivre le développement d'une conception optimisée du marché pour un système énergétique abordable, durable et fiable.

AGENDA DE RECHERCHE PENTA ET PROJECT MANAGEMENT OFFICE (PMO)

La mise en œuvre de l'agenda de recherche Penta sera poursuivie, de même que l'utilisation, en particulier, du Secrétariat général Benelux comme centre de données et de connaissances pour les résultats des activités concernées et pour assurer la rédaction de rapports et la publication des rapports finaux, en développant le guichet électronique pour les études et les recherches résultant de l'agenda de recherche Penta. Utilisation du guichet pour faciliter la consultation des études et augmenter la visibilité des études récentes (*Benelux hydrogen backbone, étude Penta Resource Adequacy Assessment, étude Penta sur la vision 2050, étude Penta flexibility, etc.*)

Le PMO est prêt à soutenir la recherche sur les priorités mentionnées concernant la sécurité de l'approvisionnement, la conception du marché et la poursuite du développement d'une vision partagée de Penta 2050.

HYDROGÈNE

Les résultats définitifs de l'étude Benelux sur l'hydrogène seront présentés. Les partenaires examineront alors quelles recommandations de cette étude, qui visent à stimuler la dorsale hydrogène transfrontalière dans le Benelux et les régions limitrophes, peuvent être mises en œuvre. Au niveau pentalatéral, le programme de travail du Forum pentalatéral de l'Énergie sera déployé, notamment la définition d'un ensemble d'exigences minimales pour les systèmes de certification et pour la mise en place d'un projet d'approche ou de test de fonctionnement commun du marché, tandis que l'infrastructure hydrogène et les interconnexions transfrontalières avec les réseaux adjacents seront explorées.

RÉSEAU BENELUX D'EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE

En plus des nombreuses années de coopération fructueuse entre les groupes d'experts, les défis complexes de la transition énergétique ont généré un besoin encore plus important d'échange d'expertise. Le réseau Benelux d'expertise énergétique regroupe les connaissances et l'expertise pertinentes dans le Benelux qui peuvent être utilisées pour le développement de politiques et peuvent contribuer à la réalisation de la coopération et des projets du Benelux. Les événements sont facilités par le réseau et dans le cadre de celui-ci. Dans le sillage de la Journée Benelux « Solar », une Journée Benelux de l'innovation énergétique sera à nouveau organisée sur un thème d'actualité.



4.2. CLIMAT ET DURABILITÉ

NOUVEAU PROJET

COOPÉRER À LA MISE À JOUR DES PLANS ÉNERGIE ET CLIMAT

Les pays coopèrent à la fois dans l'analyse de la mise en œuvre des plans énergie et climat et dans la préparation de plans actualisés. Les pays utilisent les plateformes de concertation existantes en matière d'énergie pour consulter leurs plans respectifs et rechercher des possibilités de synergie pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et du Pacte vert pour l'Europe.

PROJETS EN COURS

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES

Les récents problèmes de sécheresse et d'inondation dans et autour de la région Benelux soulignent de plus en plus l'importance de la coopération régionale et transfrontalière pour atteindre les objectifs climatiques. Il s'agit certes d'une problématique qui nous concerne à l'échelle mondiale, mais dans laquelle le Benelux peut jouer un rôle :

- en poursuivant l'échange et la concertation sur les plans nationaux, qui intègre une composante Benelux (cf. point précédent) ;
- en élargissant la plateforme numérique « Benelux Climat », tant par le nombre de participants que par les thèmes abordés ;
- en approfondissant et en élargissant à de nouveaux partenaires le partage de connaissance dans le cadre du financement durable au niveau Benelux ;
- en analysant les mesures nationales prises pour s'assurer que certains groupes de la société ne sont pas désavantagés de manière disproportionnée par la politique climatique ;
- en organisant une rencontre autour de la dimension régionale de la coopération en matière de climat.

ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : JOURNÉE BENELUX DE L'EAU ET ADAPTATION, NOTAMMENT À LA SUITE DES INONDATIONS DE 2021

Les effets du changement climatique commencent à se manifester à un rythme accéléré ; les longues périodes de sécheresse, les fortes précipitations en peu de temps et la chaleur ont un impact sur la nature, le cadre de vie, la santé et l'économie. Des mesures transversales et transfrontalières, avec une meilleure évaluation préventive des risques potentiels et des dommages humains et économiques, sont nécessaires, afin de les atténuer et de les anticiper. Les caractéristiques de la région du Benelux, semblables mais à la fois diversifiées en termes de paysages et de structures gouvernementales, en font une excellente plateforme pour contribuer, par la coopération, aux actions nécessaires à entreprendre.

Une Journée Benelux de l'eau sur la protection de la qualité et de la quantité de notre eau sera organisée. L'échange sur la gestion des dommages climatiques et l'atténuation des risques se poursuivra également. Enfin, les scénarios et les projections climatiques permettant d'identifier les principaux défis seront comparés.



Les Pays-Bas présenteront aux partenaires Benelux ainsi qu'aux autres organisations internationales compétentes (comme les Commissions internationales de l'Escaut et de la Meuse et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin), les conclusions d'une étude sur les inondations de 2021 (entre autres sur les systèmes d'alerte) dans la zone frontalière entre les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Le Secrétariat général Benelux réunira les parties prenantes afin d'améliorer la gestion future des rivières et des crises, également dans un contexte transfrontalier.

AGRICULTURE DURABLE, UNE PERSPECTIVE POUR LE BENELUX

Les pays du Benelux sont actuellement confrontés à des défis majeurs au niveau national pour rendre l'agriculture plus durable. À cet égard, les émissions d'azote, de méthane et de CO2 constituent des problématiques urgentes et lourdes de conséquences pour le secteur. Les crises actuelles ont souligné l'importance d'un système alimentaire solide et résilient qui soit capable en toutes circonstances de fournir aux citoyens de denrées alimentaires en suffisance à des prix abordables.

À l'échelle mondiale nous sommes confrontés aux défis simultanés du changement climatique, de la demande croissante de denrées alimentaires et de l'évolution des rapports géopolitiques. Le secteur agricole a un rôle crucial à jouer à cet égard. Les efforts que ce secteur fait déjà, entre autres grâce à l'innovation et à la numérisation, devraient être davantage reconnus.

L'interaction sur des sujets spécifiques dans le cadre de l'agriculture durable, par exemple, l'agriculture circulaire et la gestion de l'eau agricole sera approfondie. Par ailleurs, les partenaires examineront la possibilité d'élaborer des normes agricoles qui pourraient ensuite être présentées à l'Europe à partir du Benelux. On pense aux normes relatives à l'utilisation de toiles d'ombrage pour les cultures en serre, au GPS et à l'agriculture intelligente, où des normes sont nécessaires pour permettre l'interchangeabilité des systèmes. La protection des données personnelles est au cœur de cette démarche.

4.2. CLIMAT ET DURABILITÉ

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET EN COURS

Application et actualisation des dispositions en matière de chasse :

Un tableau d'aide à la coordination des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse est réalisé. Une attention particulière est accordée à l'actualisation de la liste des armes, munitions, projectiles, engins, dispositifs, procédés et modes de chasse autorisés. Le cas échéant, la France et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie sont associés aux discussions.

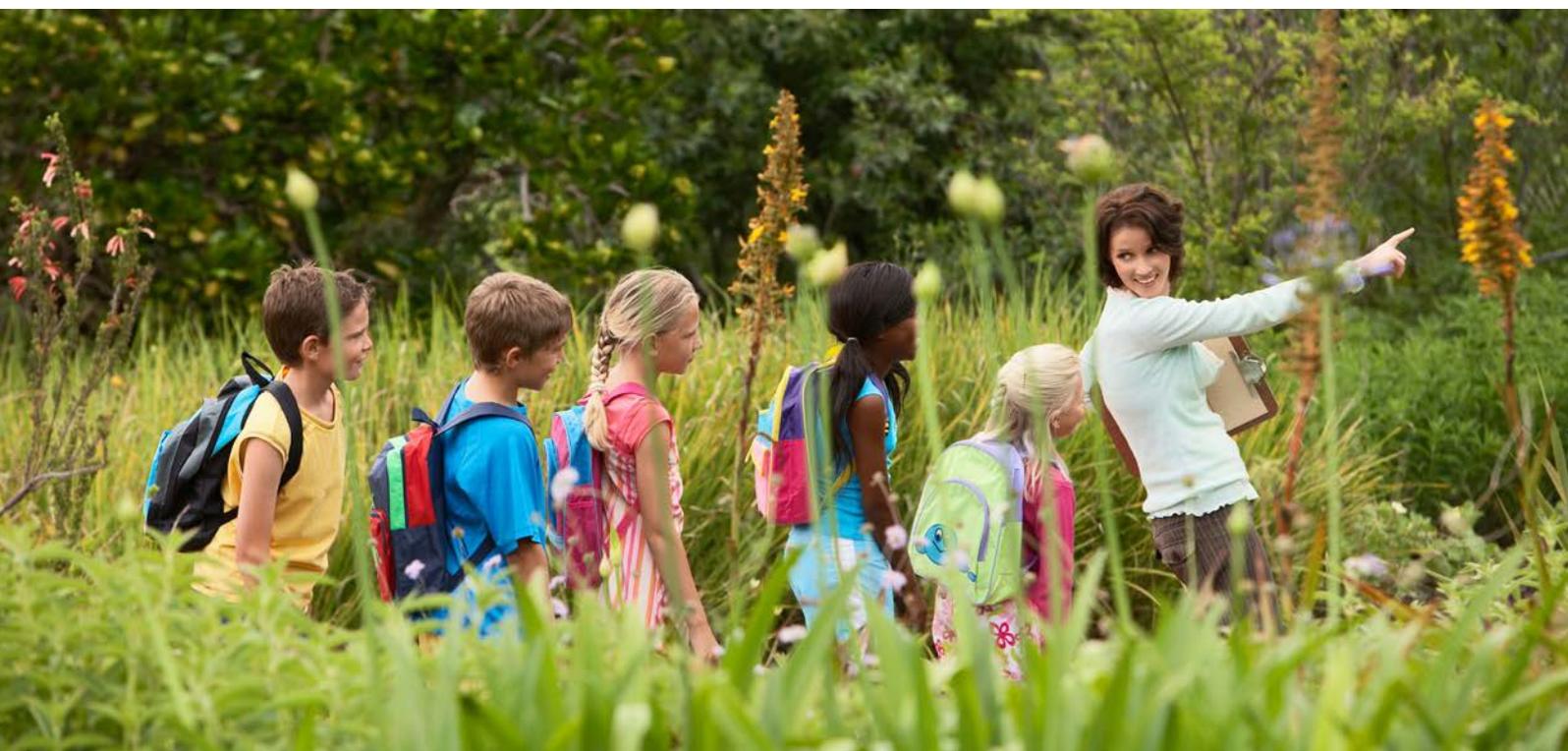
NOUVEAUX PROJETS

Éducation relative à l'environnement et au développement durable :

La Région wallonne et le Secrétariat général Benelux coorganisent une conférence Benelux de deux jours en Région wallonne pour aborder les démarches, approches et questions nécessaires en vue d'habiter un lieu tout en considérant le risque et les incertitudes liés par exemple au changement climatique. L'objectif est d'élaborer une synthèse (lessons learned) qui viendra enrichir la connaissance des éducateurs et enseignants.

Éducation à la nature :

Les Pays-Bas et le Secrétariat général Benelux coorganisent deux journées d'étude et de réflexion Benelux aux Pays-Bas, avec comme centre d'attention les aspects d'éducation comme levier de transition vers une société plus durable. Le défi est de faire en sorte que la société intègre la nature pour contribuer à la réalisation des objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité et de développement durable. Celui-ci est d'autant plus grand dans les trois pays, très densément peuplés et urbanisés. Un document mutualisant les politiques et pratiques sera élaboré.



4.3. UNE UNION BENELUX OÙ IL FAIT BON VIVRE

PROJETS EN COURS

QUALITÉ DE L'AIR

La mise en œuvre de la déclaration politique Benelux on *the vigorous continuation of cooperation to achieve health gains for their citizens by reducing air pollution* (sur la poursuite énergique de la coopération en vue d'obtenir des avantages pour la santé de leurs citoyens en réduisant la pollution atmosphérique), signée en novembre 2021, fait l'objet d'un suivi supplémentaire, conformément aux conclusions de la conférence Benelux « Air/Health » de mars 2022, via :

- la formulation d'une réponse Benelux à la révision des directives européennes sur la qualité de l'air et de la directive relative aux émissions industrielles ;
- l'adhésion souhaitée des partenaires associés (RNW et Hauts-de-France) à la déclaration ;
- une analyse commune des projets de plans nationaux/régionaux de qualité de l'air et de la mise en œuvre de la directive NEC (engagement en matière de réduction des émissions nationales) ;
- l'échange systématique de connaissances et d'expériences scientifiques et techniques.

En novembre 2023, les Pays-Bas accueilleront le Forum européen sur l'air pur (EU Clean Air Forum). Les pays du Benelux profiteront de cette conférence pour maintenir et, si possible, renforcer l'accent mis sur la politique de la qualité de l'air, en particulier sur les sujets qui intéressent précisément le Benelux.

CONCERTATION DES DRONES ET AVIATION ÉLECTRIQUE

Poursuite de la consultation Benelux avec les pays voisins sur l'application de la réglementation européenne sur les drones. Grâce au réseau existant, le partage des résultats des projets pilotes et la coordination de leurs aspects transfrontaliers seront également recherchés. Par la suite, on pourra également examiner si des projets pilotes pour l'utilisation transfrontalière de drones dans des livraisons médicales ou le transport de passagers peuvent être mis en place et explorer les formations communes pour les pilotes. En outre, le Secrétariat général Benelux étudiera le potentiel de l'avion électrique dans la région Benelux, en mettant l'accent sur le rôle des aéroports régionaux.



4.3. UNE UNION BENELUX OÙ IL FAIT BON VIVRE

PROJET EN DÉVELOPPEMENT

SOINS DE SANTÉ

- Échange transfrontalier numérique des données relatives aux soins : la coopération se concentre en particulier sur le suivi des projets pilotes, initiés sur base de la Décision Benelux en matière d'eHealth (M(2020)5) et basés sur un échange concret de données électroniques relatives à la santé. Par ailleurs, les connaissances et expériences sont partagées sur l'impact et l'implémentation du règlement relatif à l'espace européen des données de santé (*European eHealth Data Space*).
- Flux de patients transfrontaliers Benelux : le travail d'actualisation du rapport Benelux concernant les flux de patients transfrontaliers, débuté en 2022, se poursuivra. Les trois pays et la Commission européenne s'intéressent de près à cette mise à jour. De plus, celui-ci a un lien clair avec la mise en œuvre opérationnelle de la Décision Benelux en matière d'eHealth (M(2020)5).
- Gestion transfrontalière d'une crise dans sa dimension sanitaire : à la suite des épidémies de Covid et de variole du singe, des plateformes de concertation Benelux ont été initiées avec des virologues et des collaborateurs stratégiques pour faire le point notamment sur la communication au public, la situation des stocks stratégiques et les campagnes de vaccination. En raison de l'évolution de ces maladies et de l'émergence de possibles nouvelles épidémies, le partage des outils d'observation et l'échange de bonnes pratiques sont maintenus avec, en cas de nécessité, une entraide mutuelle convenue de commun accord.
- Le transport ambulancier transfrontalier : des décisions Benelux distinctes ont été établies pour les deux régions frontalières (Belgique-Luxembourg et Belgique - Pays-Bas). Les expériences et les bonnes pratiques entourant ces deux décisions sont comparées afin d'en tirer le plus d'informations possibles et d'en envisager d'éventuelles adaptations.
- Découragement du tabagisme : poursuite des échanges d'information.



5.

UN BENELUX OUVERT

5.1. LA RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE (RNW)

L'année 2023 marquera le 15e anniversaire de la coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW) et l'Union Benelux, depuis la signature de la première déclaration politique (renouvelée en 2019). Et précisément ces dernières années, avec les nombreux défis à relever, de la pandémie à la sécurité énergétique en passant par les inondations, on a pu constater à quel point la coopération étroite entre le Benelux et la RNW est précieuse et indispensable. Le gouvernement du Land l'a souligné dans son « contrat d'avenir pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie », ce qui constitue la première mention explicite de l'approfondissement de la coopération avec l'Union Benelux dans un accord de coalition. Pour 2023, cette coopération pourrait couvrir, entre autres, les thématiques suivantes :

ENVIRONNEMENT, DURABILITÉ ET MOBILITÉ

La coopération en matière de **décarbonisation du transport de marchandises par camion** est un exemple pertinent et porteur d'avenir. Les initiatives déjà couronnées de succès, telles que RH2INE pour la propulsion à l'hydrogène dans la navigation intérieure ou HyTruck pour les camions à hydrogène et les stations-service dans la région du delta Rhin-Meuse-Escaut, doivent être poursuivies. Le marché croissant de ces types de propulsion et de véhicules nécessite des incitants attractifs à tous les niveaux, des normes communes, des réglementations fiscales et juridiques pour accélérer le passage à des propulsions alternatives et un engagement national fort en conséquence. Il s'agit là d'une préoccupation commune, tout comme la mise en place d'un **approvisionnement transfrontalier en hydrogène** via pipelines, péniches, pétroliers ou camions, afin d'utiliser au mieux cette source d'énergie d'avenir dans le contexte du changement climatique.

La coopération existante pour la promotion d'une **mobilité numérique respectueuse de l'environnement** dans le domaine des transports publics transfrontaliers (easyConnect et le projet MaaS Living Lab) doit être poursuivie.

Dans les pays du Benelux et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le **vélo** fait partie intégrante de la mobilité. Bien qu'il existe de nombreuses différences entre les pays et les régions en termes de niveau de pratique cycliste, un engagement politique et général s'est développé ces dernières années afin de mettre en avant l'importance du vélo. La RNW continuera à s'impliquer dans le groupe de travail « Vélo » commun avec les pays du Benelux.

L'échange sur l'**économie circulaire** sera également poursuivi.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie cherche à renforcer les formats qui ont fait leurs preuves en utilisant la coopération territoriale européenne. Le domaine des déchets, par exemple le règlement européen sur le transport des déchets ou le recyclage chimique, peut faire l'objet de discussions dans une perspective européenne, de même qu'il pourrait être utile d'accompagner les thèmes du paquet « Économie circulaire ».

La **qualité de l'air** est un facteur décisif pour la santé humaine et un environnement sain. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie continuera à s'engager dans le groupe de travail « Qualité de l'air » en faveur de mesures visant à réduire les émissions de

5.1. LA RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE (RNW)

polluants atmosphériques, afin réduire davantage la pollution atmosphérique transfrontalière. La refonte de la directive européenne sur les émissions industrielles et de la directive sur la qualité de l'air est notamment au centre des préoccupations pour 2023.

La coopération dans le domaine de la **chasse** et des **oiseaux** ainsi que des **aliments pour animaux** sera également poursuivie.

ÉCONOMIE ET NUMÉRISATION

En complément de la participation de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie au site web Benelux Retail, la coopération entre la RNW et les Pays-Bas, lancée avec succès début 2022 pour tester **l'enregistrement transfrontalier des entreprises**, pourrait également être poursuivie en 2023, tandis que l'on étudiera une transposition de la coopération à la Belgique et au Luxembourg.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie suggère d'initier un échange sur les **écosystèmes de start-ups**, par exemple en organisant des événements communs pour les start-ups sur des thèmes ou des industries concrets.

L'importance considérable **des semi-conducteurs** pour le développement économique fait l'objet d'une attention particulière, et pas seulement depuis les défis posés à la chaîne d'approvisionnement par la pandémie de Covid-19, l'initiative d'une loi européenne sur les puces ou les inquiétudes croissantes concernant l'augmentation des tensions dans la région indopacifique. Au cours des dernières décennies, des entreprises et des instituts de recherche importants dans le domaine des semi-conducteurs se sont développés en Europe, en particulier aux Pays-Bas, en Belgique et en RNW.

Les industries de ces trois pays, tout comme les entreprises luxembourgeoises, sont également d'importants demandeurs du secteur. La RNW propose ici une coopération dans le cadre de l'Union Benelux. En effet, pour que les parts de marché européennes atteignent au moins 20 % de la production mondiale de semi-conducteurs ultramodernes, innovants et durables d'ici 2030, comme le recommande l'UE, il faut encore intensifier la mise en réseau et la coopération.

Les Pays-Bas avec l'entreprise ASML et la Belgique avec l'institut de recherche Imec, peuvent s'associer à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et à ses entreprises telles que Elmos Semiconductor et Infineon à Warstein ou à l'institut de recherche pour les mathématiques discrètes du Prof. Dr. Dr. h.c. Bernhard Korte pour fournir des impulsions importantes à l'écosystème européen des semi-conducteurs et promouvoir les implantations de toutes sortes dans l'espace économique de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de RNW. D'autres acteurs de l'offre et de la demande peuvent profiter directement d'une coopération renforcée dans ce domaine.

SÉCURITÉ

Le domaine de la sécurité intérieure et plus particulièrement la **coopération policière** transfrontalière occupent une place importante et significative dans la coopération.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie participe également en 2023 au groupe de travail « SENN-Recherche » et s'efforce de développer, outre les champs d'action déjà identifiés, l'échange technique sur les phénomènes actuels dans ce domaine qui s'est encore étendu en termes de géographie criminelle. Ce faisant, il faudra prendre en considération les phénomènes de criminalité organisée.

En outre, la création de « groupes d'experts » sur les différents phénomènes identifiés pourrait constituer une autre pierre à l'édifice, qui compléterait la coopération déjà existante par des composantes d'un échange dépassant le cadre des enquêtes et par la recherche de formes de coopération appropriées englobant toutes les procédures. Cela inclut notamment une meilleure prise en compte des approches administratives.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie continuera à s'impliquer dans les groupes de travail « SENN-Centrales d'appel », « SENN-POST » et « POL-CYBER ». Concernant l'intérêt annoncé l'année dernière pour une coopération dans la lutte contre la pédopornographie et après deux réunions d'experts fructueuses avec les pays du Benelux, la RNW reste intéressée par un échange.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international et la criminalité liée à des motifs politiques, le Landeskriminalamt de RNW entretient déjà de bons échanges avec les autorités policières des pays du Benelux compétentes en matière de lutte contre le terrorisme. Afin d'améliorer les bonnes pratiques, de développer des méthodes communes et d'intensifier les échanges, ainsi que de s'accorder sur une orientation stratégique commune et sur les bases d'une coopération plus poussée, la RNW aspire à une coopération pour aborder, par exemple, des bases juridiques communes, des définitions et des catégorisations uniformes, l'élaboration d'aperçus communs et l'identification d'éléments clés communs à évaluer.

Dans le cadre de la coopération policière transfrontalière, il faudrait toutefois ne pas se concentrer uniquement sur les poursuites pénales. C'est pourquoi la Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'engage fortement en faveur d'une approche de prévention de la criminalité dans la lutte contre les phénomènes criminels. Un échange de ce type avec l'Union Benelux pourrait être profitable à tous et conduire à des coopérations communes.

L'étroite collaboration en matière de **lutte contre les crises** sera également poursuivie.

SANTÉ

La numérisation dans le secteur de la santé, l'échange de données de santé ainsi que la coopération dans le domaine des services de secours sont d'autres thèmes pour lesquels la Rhénanie-du-Nord-Westphalie reste intéressée par une coopération avec l'Union Benelux.

ÉTUDE STISE SUR LA MOBILITÉ DURABLE

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et plusieurs villes et provinces des Pays-Bas ainsi que la Région des Hauts-de-France et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont participé au projet européen ES-PON STISE sur la mobilité durable au sein de la région urbaine Eurodelta. Cette étude propose de coopérer de manière transfrontalière sur 4 actions pour pouvoir atteindre les objectifs du Green Deal dans le domaine de la mobilité :

- Le potentiel du MaaS ;
- L'harmonisation des zones de basses émissions ;
- L'amélioration des transports ferroviaires transfrontaliers ;
- Le shift de l'avion vers le train.

Pour chacune de ces quatre actions, l'étude propose une feuille de route. L'étude a été présentée et discutée lors d'un séminaire européen organisé à la maison du Benelux en octobre 2022. Sur la base de l'étude et de la feuille de route, la manière dont les résultats peuvent contribuer aux activités du Benelux sera considérée.

5.2. LA GRANDE RÉGION

Poursuite du renforcement de la coopération entre les deux espaces de coopération, en particulier sur quatre thématiques transversales :

- Sécurité et gestion de crise ;
- Changement climatique, préservation de la biodiversité, qualité de l'air ;
- Transition industrielle, numérique et énergétique ;
- Mobilité et travailleurs frontaliers (avec l'implication éventuelle du réseau EURES)

Dans ce cadre, les pays du Benelux souhaitent opérer un rapprochement avec la Task Force Frontaliers de la Grande Région, via la mise en commun des apprentissages à tirer de la transformation des modes de travail accélérée par la crise sanitaire (p.ex. implications sociales et fiscales du télétravail et les informations à destination des travailleurs frontaliers), une réflexion commune sur les obstacles constatées et la poursuite du dialogue dans le contexte Benelux.

5.3. LA FRANCE

À la demande du Comité de direction « Communications et Transports », il est envisagé d'autoriser le transport transfrontalier de combinaisons de 44 tonnes vers la France, dans les limites des prescriptions UE applicables (à savoir la directive 96/53/CE fixant, pour certains véhicules routiers, les dimensions et les poids autorisés).

Sur base de la déclaration d'intention de 2018 confirmant la volonté des pays du Benelux et de la France de coopérer plus étroitement ensemble, un renforcement de la lutte commune contre les trafics internationaux de drogue et la criminalité transfrontalière s'est établie, notamment via la concertation Hazeldonk. Pour la France, la direction centrale de la police judiciaire, la direction générale de la police nationale et l'office national des stupéfiants y sont associés.

5.4. LE CONSEIL NORDIQUE ET LES ÉTATS BALTES

Reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur

Tandis que les procédures nationales de ratification du Traité multilatéral du 14 septembre 2021 sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur conclu avec les États baltes seront finalisées, l'adhésion ultérieure d'autres pays intéressés sera préparée. En 2023, ce processus pourrait commencer avec l'Irlande et pourra être étendu à d'autres États intéressés.

La réunion ministérielle des ministres de l'Énergie des pays du Benelux et des pays baltes du 27 juin 2022, au cours de laquelle un échange sur l'éolien offshore et les données énergétiques connexes (compteurs intelligents) était à l'ordre du jour, fera l'objet d'un suivi.

5.5. BENELUX: CENTRE D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le centre d'expertise de la coopération transfrontalière est par essence constitué de la concertation mise en place sur la base de la Convention Benelux du 20 février 2014 de coopération transfrontalière et interterritoriale (M(2014)2) et du soutien afférent apporté par le Secrétariat général Benelux pour :

- un appui proactif aux autorités territoriales en ce qui concerne les partenariats nouveaux et existants (acquisition et suivi) avec une attention particulière pour la composante interterritoriale de la Convention ainsi que pour les évolutions prometteuses telles que, par exemple, le processus d'autonomisation des parcs nationaux transfrontaliers et les aspects transfrontaliers pertinents du télescope Einstein ;
- une communication ciblée ;
- l'extension de la Convention aux pays voisins ;
- une contribution à la résolution des goulets d'étranglement causés par l'existence de la frontière pour les collectivités territoriales (existantes et nouvelles) ;
- un suivi de la communication européenne Croissance dans les zones frontalières (nouvel instrument européen, fonds de cohésion, obstacles) ;
- une gouvernance efficace par et avec les États membres (y compris le suivi des autres forums de coopération transfrontalière, des développements de la European Crossborder mechanism et d'INTERREG).

Par ailleurs, le Secrétariat général Benelux a acquis une expertise spécifique dans le cadre de la coopération Benelux au sens plus large. Le cas échéant, cette expertise est partagée et, si souhaité, également déployée dans le cadre de la coopération bi- ou multilatérale à laquelle participent deux ou plusieurs pays du Benelux. Il s'agit, par exemple, du suivi à accorder aux conclusions du groupe de travail directeur de la Flandre et des Pays-Bas sur les barrières frontalières et les projets d'infrastructure complexes, ou de la recherche de synergies entre la coopération dans le cadre de l'Union Benelux et la coopération dans le cadre de la Grande Région.

5.6. DES CONSULTATIONS FLUVIALES AU SEIN DU BENELUX

Conseil de l'Escaut

En tant qu'organisation intergouvernementale, la Commission néerlandaise-flamande de l'Escaut se consacre à la politique et à la gestion de l'estuaire de l'Escaut. Les autres parties prenantes de la région sont impliquées dans cette concertation par le biais du Conseil de l'Escaut, dont le Secrétariat général Benelux assure la présidence et le secrétariat. L'accent est mis sur l'élaboration d'une « Perspective à long terme pour la nature » en tant qu'engagement à réaliser la restauration nécessaire de la nature, liée autant que possible à d'autres objectifs dans la région, par exemple dans le domaine de la sécurité.

Concertation tripartite de la Meuse

La concertation tripartite sur la Meuse porte sur la gestion de la navigation dans la zone frontalière entre la Flandre, la Wallonie et les Pays-Bas. Comme par le passé, une place importante sera accordée à l'échange d'informations et à la coopération concernant les situations d'étiages et de crues extrêmes.

Autres concertations relatives aux rivières

Le 28 octobre 2022, une réunion Benelux a été organisée à Bruxelles regroupant les différents acteurs dans le domaine de l'eau. L'objectif de la réunion était de s'informer des principales priorités en matière de qualité de l'eau et de quantité d'eau dans la région du Benelux et de redémarrer la concertation Benelux dans le contexte de la directive-cadre européenne sur l'eau et de la directive Inondations.

Il a été retenu qu'il serait judicieux d'avoir ce genre d'échange plus régulièrement au sein du Benelux et d'y associer d'autres organisations, comme la Commission Meuse, la Commission internationale de l'Escaut, et la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin. D'autant plus que différentes directives ont récemment été adoptées (directive eau potable) ou sont actuellement en cours de négociation (directive eaux usées, modifications standards de qualité dans le domaine de l'eau).

MISSION ET VISION

MISSION

Le Secrétariat général de l'Union Benelux est le pivot de la coopération transfrontalière au sein du Benelux, axé en particulier sur le renforcement de la résilience du marché intérieur, la promotion du développement durable et l'accroissement de la sécurité. Nous initions, inspirons et facilitons cette coopération. Nous réunissons les experts et autorités compétentes pour œuvrer à des solutions permettant de lever les obstacles transfrontaliers et de renforcer la force de la région Benelux en Europe. Pour ce faire, nous disposons d'un ensemble d'instruments juridiques utilisé sur la base du consensus et adaptés au cas par cas. Nous encourageons le travail du Comité de Ministres et l'interaction entre diverses institutions du Benelux. Nous prenons des initiatives pour jouer un rôle de précurseur dans l'intégration européenne, en complémentarité avec l'UE, et il n'est pas rare que nous servions de laboratoire pour la coopération dans un cadre plus large. Nous inscrivons de nouvelles perspectives de coopération à l'ordre du jour et encourageons les synergies avec les régions voisines. Nous agissons en ce sens en tant que plateforme neutre, avec une équipe de professionnels multilingues dévoués qui connaît bien les méandres, les intérêts et la diversité au sein du Benelux et de l'UE.

VISION

Un monde meilleur n'est possible que si l'on coopère au-delà des frontières. Au fil des années, la coopération Benelux a démontré son rôle décisif en tant que modèle pour l'intégration européenne et de laboratoire idéal pour parfaire durablement le marché unique européen, tout en renforçant de manière décisive l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. L'importance et la force de cette coopération régionale dans une Union européenne de plus en plus grande demeurent pertinentes et bien vivantes. Notre objectif sera toujours d'accroître durablement la prospérité et le bien-être des citoyens et des entreprises au sein du Benelux en faisant aboutir des projets et programmes concrets qui apportent une plus-value aux trois pays, qui ont un intérêt pratique pour leurs citoyens et entreprises, et qui servent également d'exemples à l'échelle régionale et européenne.



Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39, BE - 1000 Bruxelles
T +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int
www.benelux.int